

PROCES-VERBAL
du 22 décembre 2009

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE.....	3
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 novembre 2009.....	62
1.01 – PERSONNEL COMMUNAL – Régime indemnitaire - Actualisation.....	10
PRESENTATION M. LE MAIRE.....	11
<i>Unanimité.....</i>	11
1.02 – DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT (DGE) AU TITRE DE L'ANNE 2010	12
PRESENTATION M. DESMET	13
<i>Unanimité.....</i>	13
1.03 – RECENSEMENT INTERMEDIAIRE DE LA POPULATION – Opération 2010 - Rémunération des agents recenseurs	13
PRESENTATION M. LAMBLIN	14
<i>Unanimité.....</i>	14
1.04 – RESEAU DES PISCINES ET CENTRES AQUATIQUES – Conventionnement avec Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) – Versement du fonds de concours 2008/2009	14
PRESENTATION M. DA SILVA.....	15
<i>Unanimité.....</i>	15
1.05 – ACTION EN DIRECTION DE LA JEUNESSE – Partenariat avec la Caisse d'Al- locations Familiales (CAF) de Roubaix/Tourcoing – Conventionnement Allocation Vacances Enfants (AVE) – Période 2010/2012	15
PRESENTATION M. VARLET.....	16
<i>Unanimité.....</i>	16
1.06 – CONVENTION ENTRE LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE (LMCU) ET LA COMMUNE – Reboisement du Bois Leurent.....	16
PRESENTATION M. PETILLON	17
Débat	18
<i>Unanimité.....</i>	24
1.07 – VALORISATION DE L'HABITAT – Unification des dispositifs en place - Ajustement juridique – Refonte du dispositif.....	24
PRESENTATION M. PETILLON	25
Débat	26
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »	26
Abstention : « Action Ronquoise Citoyenne »	26

1.08 – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D’URBANISME (PLU) – Extension de l’indice « b » à certaines zones UG et AUCm – Avis du Conseil municipal.....	27
PRESENTATION M. PETILLON	29
Débat	30
<i>Unanimité</i>	31
1.09 – ADMISSION EN NON-VALEUR – Exercice 2008.....	31
PRESENTATION M. BOSSUT	32
<i>Unanimité</i>	32
1.10 – BUDGET 2009 – Décision modificative n° 2 – Autorisations de programme - Ajustement.....	32
PRESENTATION M. BOSSUT	33
Débat	33
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »	35
Abstention : « Action Ronquoise Citoyenne »	35
1.11 – POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE – Nouveau partenariat avec l’Association « Service des familles » - Refondation de la méthode conventionnelle – Convention d’objectifs et gestion – Période 2009/2011	35
PRESENTATION M. BOSSUT	37
<i>Unanimité</i>	38
1.12 – CONVENTIONNEMENT AVEC LA MAISON DES ASSOCIATIONS (MA), LE CINEMA GERARD PHILIPPE ET L’OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS) – Subventionnement 2009.....	38
PRESENTATION M. BOSSUT	39
<i>Unanimité</i>	39
1.13 – EXERCICE 2010 – Acompte sur subventions.....	39
PRESENTATION M. BOSSUT	40
<i>Unanimité</i>	40
1.14 – INTERCOMMUNALITE – Contributions communales 2010 – Non fiscalisation..	40
PRESENTATION M. BOSSUT	41
<i>Unanimité</i>	41
1.15 – FISCALITE LOCALE 2010 – Maintien des taux communaux.....	60
PRESENTATION M. BOSSUT	61
<i>Unanimité</i>	61
1.16 – BUDGET PRIMITIF 2010	41
INTERVENTION DE M. LE MAIRE.....	42
PRESENTATION M. BOSSUT	49
Débat	54
Pour : « Ensemble pour Roncq ».....	60
Contre : « Roncq avec vous » et « Action Ronquoise citoyenne »	60

M. LE MAIRE –

Chers collègues, je vous invite à prendre place et j'ouvre la séance de notre Conseil municipal.

Je salue le public qui nous fait le plaisir de participer à nos travaux.

Je salue les représentants de la presse qui sont des nouveaux visages dans le paysage local.

Comme nous le faisons habituellement, je vous propose d'égrener les moments forts de notre Commune et il y en a eu beaucoup. Accrochez-vous donc pour écouter cette liste.

- Rappel des manifestations patriotiques.

C'était le 11 novembre... rappelez-vous, il ne faisait pas très chaud à nos deux Monuments aux morts, Blanc-Four, Centre Bourg,

Nous avons assisté à la remise de la Croix du Combattant à M. TAQUET, et de la médaille du Titre de Reconnaissance de la Nation à onze anciens combattants.

Ce fut aussi l'occasion de lire les copies de deux élèves lauréats d'un concours organisé par l'UNC avec les écoles primaires de Roncq.

Le 5 décembre, hommage était rendu cette fois aux AFN.

- L'un des moments forts du mois de novembre a été, pour la première fois, l'organisation de la Semaine de la Solidarité Internationale en partenariat avec LMCU.

Ce rendez-vous a été placé sous le signe de la fraternité entre communautés d'origines différentes ; l'idée était que le dialogue des cultures et des personnes puisse avoir lieu au travers d'une très belle manifestation « Ensemble, prenons le thé ».

Le principe en était très simple : autour du thé, sous une tente de bédouin un peu symbolique, dans la salle Catry, les gens étaient invités à échanger et cet échange était favorisé par le thé et les nombreuses pâtisseries orientales que nous y avons dégustées.

- Du 14 au 21 novembre

Au cours de cette même Semaine de la Solidarité Internationale et je salue Hervé DELVAS, qui en est l'instigateur, en remplacement d'un vieux marronnier –développement durable et ouverture aux autres– nous avons planté un cèdre de l'Atlas dans le parc historique... puisque s'y trouvait le château seigneurial... On se souviendra aussi d'une initiation au slam ponctuée d'un spectacle, salle Catry, où l'on a notamment pu suivre les performances oratoires de jeunes enfants roncqquois qui en ont profité pour nous sensibiliser au gaspillage alimentaire dans les pays riches.

- Le 13 novembre, nous avons procédé à l'inauguration du boulodrome, un an après sa mise à disposition à la Boule Ferrée.

Cela illustre l'excellence d'un club qui, lorsqu'il est soutenu et par les lieux, et par la Ville, démontre qu'il est capable de donner une nouvelle impulsion à ses activités et de s'ouvrir à des publics nouveaux : ce sont 800 écoliers qui y ont été initiés dans le cadre de la boule ferrée à l'école.

C'est tant mieux quand une activité traditionnelle se redynamise.

- Le 17 novembre, les ateliers de « prévention mémoire », mis en place par le CCAS de Roncq, ont fait leur rentrée à la Maison des Associations et à la bibliothèque municipale, animés par notre conseillère municipale, Rose-Marie BUCHET, et Florence BIENEK, en charge des personnes âgées et handicapées au CCAS.

Une vingtaine d'aînés le matin, une douzaine l'après-midi ont participé de façon ludique à cette formule désormais bien rodée depuis deux ans.

- Le 21 novembre, 63 familles ont reçu un arbre pour célébrer la naissance de leur enfant dans le cadre de l'opération « Je grandis, tu grandis ». C'est l'accueil de tout jeunes enfants et, en même temps, notre attachement à la nature ronquoise en plantant des arbres pour symboliser les nouvelles naissances.

- Le 22 novembre, nous avons remis la médaille Jeunesse & Sports à Fabienne D'HALLUIN.

Entrée à la section de la Jeanne d'Arc en 1961, elle est devenue majorette en 1969 et monitrice des majorettes 20 ans plus tard. Le club a été affilié en 1994 à la Fédération Française de Twirling Bâton. Mme D'HALLUIN en a été trésorière adjointe pour en être aujourd'hui Vice-Présidente auprès de son père, Emile BIZOUARNE, que nous connaissons bien dans la Commune.

- Le 23 novembre, l'audition de Sainte-Cécile des élèves de l'école municipale de musique a été l'occasion d'entendre une quarantaine d'élèves représentatifs de toutes les classes, cordes, vent, chant, bois.

Les auditions de l'école municipale de musique ont suivi début décembre. Enfin, dans le cadre des interventions de l'école municipale de musique dans les écoles de la ville, se sont déroulées le 12 décembre deux représentations très suivies à l'école maternelle Pauline-Kergomard.

- La ville de Roncq glane des lauriers au Concours départemental des villes et villages fleuris. Sur la diapositive, nous pouvons voir M. DESMET rayonnant avec sa coupe ; il l'a bien méritée.

Chaque année depuis trois ans, la Ville franchit une étape vers « la fleur » qui pourrait orner les panneaux d'entrée de la Commune. Il faut saluer tous les efforts de M. Jean WAUQUIER et de ses services.

Après le passage du jury en juillet dernier à Roncq, celui-ci a décerné le 21 novembre à Hellemmes la mention « très bien » à la Commune pour son fleurissement. Cette mention honore les dix jardiniers de la Ville qui ont notamment porté leurs efforts sur la diminution des plantations hors sol par une réduction de 30 % des suspensions et de 35 % des jardinières, au profit des massifs. C'est cela aussi le développement durable.

- Nous avons également conjugué harmonieusement le Beau et le Bon pour les jeunes publics.

Le 28 novembre, lors de la dernière journée d'ouverture de la rétrospective Peter Klasen, qui fut particulièrement émouvante, on a vu les enfants être les guides de leurs parents... on a tout gagné quand on arrive à cela !

Du 11 au 18 décembre, les enfants des classes de CM1-CM2 et des classes d'intégration des écoles roncoises, publiques et privées, ont exposé leurs travaux aux Anciennes Ecuries après avoir investi les cimaises du Tri Postal de Lille.

Mireille DERVILLE, Inspectrice de l'Education Nationale, a annoncé un certain nombre de rendez-vous nouveaux sous la forme d'un dialogue entre langage et arts plastiques, notamment la rencontre entre le poète Rimbaud et le peintre Miro. Ce fut un moment très fort de notre Commune.

- Le 29 novembre, Michel DELTOUR a reçu la Médaille de la ville à l'issue du concert de la Philharmonie consacré à New-York, à l'église St-Piat.

A 66 ans, ce Roncois de pure souche (il le revendique) a autant fréquenté les terrains de foot de Roncq et de Tourcoing que les musiciens. Joueur de bugle (instrument beaucoup plus volumineux qu'une trompette), il s'est également mis au piano il y a 6 ans.

Ce sont tous les efforts d'un très bon musicien amateur qui ont été ainsi récompensés.

- Le site de la voie ferrée a été entièrement défriché par les poneys de la société Ecozoone implantée à Bousbecque.

L'opération, qui a débuté en février dernier, s'est achevée début décembre. Les 2 km de voie ferrée ont été nettoyés pour un coût de 50.000 € soit deux fois moins que le prix d'un défrichage mécanique.

Dès janvier 2010, vont démarrer les travaux d'aménagement de la future Boucle des deux clochers d'une longueur de 9 km, qui empruntera notamment le site de l'ancienne voie ferrée.

- Le 3 décembre, la fête de Noël de la crèche familiale dotée de 32 places a ravi petits et grands.
- Le 18 décembre, c'était au tour de la PMI « Les Galopins » de fêter Noël.

A cette occasion, Sylviane QUEANT, Directrice, a annoncé qu'à partir de janvier 2010 la halte-garderie deviendra multi-accueil. Sa capacité passera à 18 places le midi au lieu des 12 actuellement et elle ouvrira toute la journée du mercredi (on servira un repas aux enfants).

- Le 4 décembre, aux Anciennes Ecuries, un collectif de trois peintres a emboîté le pas à la rétrospective Klasen.

Minette SANDER, Anne et Thaddée WATTINNE ont proposé un mariage des arts alliant sculpture et peinture sur des thèmes religieux ou profanes.

- Le marché de Noël avec ses 38 stands a apporté un air de fête les 5 et 6 décembre à notre Centre-Bourg.

Le rêve s'affichait sur les étals pendant que les enfants cherchaient l'homme à la barbe blanche... c'était plutôt Saint-Nicolas.

Entre les ballons sculptés avec humour et gentillesse par Vincent DEBOUDT, du Blanc-Four, et les inscriptions collectées pour les Clowns de l'espoir en vue du spectacle des 15 et 16 janvier avec la présence de l'un des meilleurs clowns du monde, il y en avait pour tous les goûts.

Je salue tous les services qui se sont mobilisés sur ce petit week-end pour en faire un véritable marché de Noël.

- On a enregistré plusieurs ouvertures de commerces depuis le 10 novembre.

Tout d'abord un nouveau restaurant japonais, le « Kanagawa », à deux pas du buffet asiatique « Le Phoenix », sur le petit centre commercial implanté près du giratoire de l'Europe.

MM. Wang et Xing, après avoir ouvert Le Phoenix, remettent le couvert à l'emplacement de l'ancien magasin de prêt-à-porter New One.

Autre ouverture, celle d'un photographe dont la Commune était orpheline depuis le départ de M. BLOND : Jacques GROSSEMY a transféré son studio implanté à Croix au 434 rue de Lille à Roncq, près du giratoire de l'Europe.

On aura l'occasion de voir prochainement une exposition de M. GROSSEMY sur le jazz. Non seulement, c'est un photographe commercial mais c'est aussi un photographe d'art.

- La première Fête de la Petite enfance le 8 décembre, à l'initiative du CCAS, s'est adressée à 65 familles dont les enfants âgés de 0 à 2 ans ne sont pas scolarisés.

Ils ont assisté à un spectacle de la compagnie « La vache bleue ». Saint-Nicolas a récompensé les enfants en leur remettant un livre et une couque à rojins.

- Le resto convivial est fréquenté chaque mercredi midi au restaurant scolaire Neruda par une soixantaine de seniors de plus de 65 ans.

Ils y partagent leur repas en même temps que les enfants du centre de loisirs du mercredi.

C'est formidable ; voilà l'inter génération en action : ils partagent le même repas avec des enfants des centres de loisirs et cela se passe très bien.

C'est donc un brassage intergénérationnel des plus symboliques dans cet Art de vivre ensemble.

- Le 16 décembre, nous avons vécu un très beau moment, Monsieur BEAUVENTRE.

Le point d'orgue du repas de Noël a été le spectacle qu'ont proposé les enfants avec leurs moniteurs à l'issue de ce bon repas. Surtout, les aînés ont offert une coquille aux enfants alors que ces derniers ont remis des clémentines aux anciens. Ce petit échange de nourriture a été vraiment très émouvant et très sympathique ; je peux vous l'assurer.

- La ville de Roncq a été primée du 2^{ème} prix en présence d'une brochette de maires dans les salons de l'auberge de la Garenne à Marcq-en-Baroeul.

La Ville a été félicitée pour sa gestion et son attirance par les clubs d'entreprises ESC (Entreprise Société Convictions) et ODIS. Ces clubs ont été créés il y a 22 ans à la demande du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie afin d'initier des cercles de décideurs. Roncq a terminé à chaque fois sur la seconde marche, mais quasiment sur la même marche que Bondues et loin devant Seclin. J'espère que mon collègue de Seclin me pardonnera mais nous sommes en Conseil municipal de Roncq et nous avons quand même le droit d'être un peu chauvins.

- Saluons le travail des hommes des équipes d'astreinte qui, en ces jours d'hiver, ont gommé la neige et le verglas de nos rues, entrées d'écoles, parvis d'églises ou encore accès des bâtiments publics.

Nuit et jour, ils ont travaillé sans relâche, entamant de longues tournées de plusieurs heures pour saler chaussées et trottoirs. Dès la première nuit de tombée de la neige, entre le 16 et le 17 décembre, ils étaient à pied d'œuvre comme le lendemain pour répandre près de 15 tonnes de sel. Equipées d'un camion, d'un tracteur et d'un matériel mobile plus léger pour les espaces piétons, les équipes d'astreinte ont ainsi veillé à la sécurité de nos concitoyens.

Bravo à tous !

C'est un choix municipal de rendre service à la population et d'assurer sa sécurité. Toutes les communes ne le font pas ; nous le faisons !

Rappelons aussi (c'est du civisme) que les citoyens sont tenus de nettoyer leur trottoir. On a pu remarquer que nombre de nos concitoyens marchaient sur la rue qui, elle, était dégagée alors que les trottoirs ne l'étaient pas. Il faut rappeler que les habitants aussi ont un devoir de civisme en matière de déneigement.

- Jeudi dernier, le CCAS de Roncq a remis un chèque de 500 € à l'Association Tremplin Sport Adapté présidée par Philippe RUFFIN, qui est un commerçant roncuois.

Cette association permet à des personnes souffrant d'un handicap mental de pratiquer une douzaine d'activités sportives dans la métropole lilloise, soit avec des clubs valides, soit avec leurs propres animateurs. C'est un travail d'intégration et d'autonomie qui nécessite des moyens, le plus gros budget étant consacré au transport des personnes sur les différents terrains de sport.

L'Association Tremplin Sport Adapté, sous l'impulsion de Philippe et de toute son équipe, s'est donné une nouvelle dimension en fédérant aujourd'hui 133 licenciés contre seulement une poignée il y a tout juste un an.

- Nous terminons en apothéose : la fête de Noël de samedi dernier.

La Russie était à l'honneur de cette belle fête de Noël, avec le froid qui accompagnait ces manifestations. Le public est venu nombreux, et pas seulement de Roncq... Neuville-en-Ferrain, Linselles, Halluin, Bondues, Tourcoing et même de Belgique. Ce qui prouve bien que c'était une manifestation eurométropolitaine.

Même transi de froid, on s'est ému devant ce magnifique spectacle équestre et les rapaces, qui étaient vraiment éblouissants. On a vu un public danser spontanément avec les jolies ballerines russes... peut-être aussi pour se réchauffer... on a vu des toupies et autres figures de voltige équestre et cosaque, on a pu approcher la Reine blanche des neiges, cette chouette harfang vue dans Harry Potter, on a bu du vin chaud... beaucoup de vin chaud, m'a-t-on dit... en écoutant la classe orchestre déjà au diapason.

Bref, tous ces moments ont tissé la trame d'une fête de Noël ronquoise heureuse, chaleureuse ; c'est la fraternité en action.

Cette fête a été l'aboutissement d'un travail collectif. S'agissant d'une opération maison, je félicite toutes celles et ceux qui se sont engagés très activement pour la réussite de ces manifestations qui font que l'on se sent très bien et à l'aise dans notre bonne commune de Roncq.

Excusez-moi pour ce très long prologue mais on fait tellement de choses à Roncq.

Je passe maintenant la parole à notre benjamin, Sylvain LAMBLIN, pour procéder à l'appel.

M. LAMBLIN –

Merci, Monsieur le Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 12 DECEMBRE 2009 : 33

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET — Jeannique VANDEWIELE - André VARLET - Chantal VANOVERMEIR - Antonio DA SILVA - Catherine SUBTS - Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel PETILLON - Annick CASTELEIN - Réjane CASTEL - Patrick BOSSUT - Rose-Marie BUCHET - BUCQUOYE Thierry - Chantal NYS - Bruno ACKOU - Laurent WINDELS - Jean-Jacques FERON - Geneviève LEROUGE - Dany DELBECQUE - Claudie RIUS - Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON - Hervé DELVAS - Valérie STIEREMANS - Thibault TELLIER - Peggy LAMBLIN - Guy PLOUVIER

PROCURATIONS :

Isabelle MARIAGE, procuration Rodrigue DESMET
 Annick CASTELEIN, procuration Réjane CASTEL
 Sophie LAFRENOY, procuration Jean-Jacques FERON
 Claudine ZAHM, procuration Patrick BOSSUT
 Cathleen COPPIN-QUIVRON, procuration Thibault TELLIER
 Eric ZAJDA, procuration Peggy LAMBLIN

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur LAMBLIN. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer.

Mme MARIAGE a fait un petit malaise cet après-midi mais ne vous inquiétez pas. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

1.01 - PERSONNEL COMMUNAL - Régime indemnitaire - Actualisation

Par délibération n°29/09/2009/32 en date du 29 septembre 2009, notre assemblée délibérante a adopté le principe d'une extension à nos personnels enseignants de la filière culturelle, d'un régime indemnitaire relatif aux heures supplémentaires effectuées par ces personnels.

Bien que s'appuyant fort justement sur le décret n°50-1253 du 6 octobre 1950 fixant les taux de rémunération des heures supplémentaires d'enseignement effectuées par les personnels enseignants des établissements d'enseignement du second degré, notre texte délibératif génère une ambiguïté juridique dès l'instant où il assimile malencontreusement les Indemnités d'Heures Supplémentaires d'Enseignement (I.H.S.E) aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S), ces dernières relevant du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002.

Dès l'instant où il y a lieu de clarifier le dispositif que nous avons souhaité mettre sur pied dans notre séance susvisée, nous vous proposons de retirer la délibération correspondante (n°29/09/2009/32) pour dire que celle-ci est remplacée par les dispositions ci-après qui viennent s'agréger à notre délibération n°18/12/2003/63 du 18 décembre 2003 portant mise en œuvre du régime indemnitaire de l'ensemble de nos personnels communaux.

Régime Indemnitaire Concerné :

Indemnités d'Heures Supplémentaires d'Enseignement (I.H.S.E)

Textes de Référence :

- Décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 modifié ;
- Décret n°50-1253 du 6 octobre 1950 fixant les taux de rémunération des heures supplémentaires d'enseignement effectuées par les personnels enseignants des établissements du second degré ;

Cadres d'emplois concernés :

- Professeurs d'enseignement artistique ;
- Assistants spécialisés d'enseignement artistique
- Assistants d'enseignement artistique.

Catégories de personnels :

- Titulaires stagiaires et non titulaires

Modalités de calcul :

1 - En cas de service supplémentaire régulier le taux annuel de la première heure sera calculé de la manière suivante :

$$\left[\frac{\text{Traitement brut moyen du grade} \times \frac{9}{16 \text{ heures OU } 20 \text{ heures}}}{13^{\text{ème}}} \right] \times 20\%$$

Le taux annuel des heures suivantes :

$$\frac{\text{TBMG}}{16 \text{ OU } 20h} \times \frac{9}{13^{\text{ème}}}$$

Cas particulier pour les professeurs hors classe : le montant de l'indemnité est majoré de 10%
Pour un service supplémentaire irrégulier chaque heure est rémunérée comme suit :

$$\left[\left[\frac{\text{Traitement Brut moyen du grade}}{16 \text{ h OU } 20 \text{ h}} \times \frac{9}{13^{\text{ème}}} \right] \times 1/36^{\text{ème}} \right] \times 25\%$$

Pour les professeurs hors classe, le taux horaire est de :

$$\left[\left[\left[\frac{\text{TBMG}}{16 \text{ heures}} \times \frac{9}{13^{\text{ème}}} \right] \times 1/36^{\text{ème}} \right] \times 20\% \right] \times 25\%$$

2- Les heures supplémentaires effectuées dans le cadre de remplacement de courte durée (inférieurs ou égaux à 2 semaines - jusqu'à 5 maximums par semaine et 60 maximums par an) peuvent être rémunérées de la façon suivante :

$$\left[\left[\frac{\text{TBMG}}{16 \text{ h ou } 20 \text{ h}} \times \frac{9}{13^{\text{ème}}} \right] \times 1/36^{\text{ème}} \right] \times 25\%$$

Nous vous proposons d'émettre un avis favorable sur ce nouveau dispositif qui se substitue à celui mis en place par notre délibération susvisée du 29 septembre dernier et ainsi répondre favorablement à la demande correspondante de Monsieur le Préfet du Nord - Préfet du Nord -Pas-de-Calais exprimée par courrier en date du 20 novembre 2009.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
Lors de sa séance en date du 15 décembre 2009.***

M. LE MAIRE –

Cette première délibération ne mérite pas de grands commentaires puisque nous l'avons déjà votée lors de notre précédente séance. Il s'agit simplement d'un problème de sémantique ; les heures supplémentaires des enseignants de l'école de musique ne sont pas des IHTS mais des IHSE. Ces derniers ont en effet un statut particulier et nous devons caler la rémunération de leurs heures supplémentaires sur les personnels de l'Etat et de l'Université.

Je vous demande donc simplement d'enregistrer cette modification d'appellation IHTS en IHSE ; dans la jungle du jargon administratif, il est parfois difficile de s'y retrouver. Le principe y était mais pas le bon terme.

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.02 - DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT (DGE) AU TITRE DE L'ANNEE 2010
--

En application des articles L.2334-32 et suivants et R.2334-19 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et de la circulaire préfectorale en date du 23 Janvier dernier, notre commune est susceptible de bénéficier de la Dotation Globale d'Equipement (D.G.E.) au titre de la programmation 2010.

Outre le fait que les communes comprises dans la strate démographique de 2 001 à 20 000 habitants doivent avoir un potentiel fiscal inférieur à 1,3 fois le potentiel moyen par habitant, les programmes d'investissement proposés à ce concours financier de l'Etat doivent s'inscrire dans les opérations prioritairement sélectionnées par la commission compétente.

La commune étant fiscalement éligible à la D.G.E et alors que parmi les opérations subventionnables figurent les travaux intéressant les constructions publiques, nous vous demandons de proposer à Monsieur le représentant de l'Etat dans le Département, une opération ayant trait à des travaux lourds de réhabilitation d'un équipement scolaire repris ci-après.

Ecole Jean Jaurès - Restructuration de l'Office

Les travaux correspondants portent sur :

- *la réfection de l'ensemble de la charpente couverture (Isolation Compris)*
- *la restructuration de l'office, des salles à manger des maternelles et primaires, et des sanitaires attenants*

Le coût estimatif de cette opération (hors maîtrise d'œuvre) s'élève à 210 000 € H.T.

Le coût estimatif de ces opérations reprises dans nos prévisions budgétaires 2010 figure dans le tableau de financement ci-dessous :

	<i>Montant des Travaux HT</i>	<i>Subvention DGE (20 %)</i>	<i>Financement Emprunt</i>	<i>Autofinancement</i>
<i>Ecole J. Jaurès</i>	<i>210 000 €</i>	<i>42 000 €</i>	<i>100.000€</i>	<i>68 000 €</i>

Nous vous proposons donc d'adopter le principe de mise en chantier de cette opération au titre de l'exercice 2010, de solliciter de l'Etat la subvention DGE, et de valider le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
Lors de sa séance en date du 15 décembre 2009.***

M. LE MAIRE –

Je passe la parole à Monsieur DESMET.

M. DESMET –

Merci, Monsieur le Maire.

La Commune étant fiscalement éligible à la DGE pour l'exercice 2010, nous allons solliciter l'Etat pour les travaux qui seront réalisés dans l'école Jean-Jaurès pour un montant de 210.000 € se répartissant ainsi :

- Subvention DGE	42.000 €
- Financement par emprunt	100.000 €
- Autofinancement	68.000 €

Par ailleurs, ces travaux porteront sur :

- La réfection de l'ensemble de la charpente et couverture,
- La restructuration de l'office, des salles à manger maternelles et primaires ainsi que des sanitaires attenants.

M. LE MAIRE –

Vous n'avez pas signalé qu'une nouvelle mouture a été envoyée puisque les montants ont été modifiés.

M. DESMET –

Effectivement, ces montants ont été modifiés compte tenu d'ajouts qui ont été apportés aux travaux prévus, dont la coursive.

M. LE MAIRE –

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, merci et nous poursuivons.

<p>1.03 - RECENSEMENT INTERMEDIAIRE DE LA POPULATION - Opération 2010 - Rémunération des agents recenseurs</p>

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les opérations de recensement de la population 2010 prévues par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population et l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485, vont commencer le 21 janvier prochain et devront être terminées le 27 février 2010.

Les agents recenseurs ont été nommés définitivement après avis de Madame la déléguée de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

Monsieur le Maire propose de fixer comme suit le montant des indemnités à accorder aux agents recenseurs :

NATURE DU QUESTIONNAIRE COLLECTE	VERSEMENT PAR QUESTIONNAIRE COLLECTE
<i>Bulletin individuel</i>	<i>1,75 €</i>
<i>Feuille de logement</i>	<i>1,50 €</i>
<i>Feuille de logement non enquêté</i>	<i>1,50 €</i>
<i>Dossier d'adresse collective</i>	<i>1,50 €</i>
<i>Feuille d'adresse non enquêtée</i>	<i>1,50 €</i>
SÉANCE DE FORMATION	
	<i>50,00 €</i>
TOURNÉE DE RECONNAISSANCE	
	<i>50,00 €</i>

Monsieur le Maire soumet ce projet de délibération au vote du Conseil Municipal.

*La commission municipale plénière a examiné cette question
Lors de sa séance en date du 15 décembre 2009.*

M. LE MAIRE –

Monsieur LAMBLIN, je vous en prie.

M. LAMBLIN –

Merci, Monsieur le Maire.

Ce recensement se déroulera du 21 janvier 2010 au 27 février 2010.

(Lecture des indemnités accordées aux agents recenseurs)

M. LE MAIRE –

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.04 - RESEAU DES PISCINES ET CENTRES AQUATIQUES - Conventonnement avec Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) - Versement du fonds de concours 2008/2009

*En application de la convention passée avec Lille Métropole Communauté Urbaine (L.M.C.U) pour le fonctionnement de notre piscine municipale, notre commune est attributaire d'un fonds de concours communautaire d'un montant de **71 325 €** au titre de l'année scolaire 2008/2009.*

Conformément à l'article L.5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), il nous appartient de délibérer sur l'acceptation de cette dotation après avoir vérifié que le montant total de ce fonds de concours n'excède pas la part consacrée par notre budget municipal pour le financement de l'activité concernée (apprentissage de la natation des scolaires).

Après avoir vérifié que cette dernière condition est bien remplie, nous vous demandons d'émettre un avis favorable pour l'encaissement de cette somme de 71 325 €.

*La commission municipale plénière a examiné cette question
Lors de sa séance en date du 15 décembre 2009.*

M. LE MAIRE –

Monsieur DA SILVA, vous avez la parole.

M. DA SILVA –

Merci, Monsieur le Maire.

(Lecture du projet de délibération).

M. LE MAIRE –

Sans question, ni remarque, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.05 - ACTION EN DIRECTION DE LA JEUNESSE - Partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Roubaix/Tourcoing - Conventonnement Allocation Vacances Enfants (AVE) - Période 2010/2012

La CAF de Roubaix-Tourcoing a revu en 2009 sa politique d'action sociale en faveur de ses allocataires.

Elle a souhaité mettre en place un système plus performant pour favoriser le départ des enfants en centre de vacances avec la création de la prestation « Allocation Vacances Enfants » (AVE). Cette prestation vient remplacer les bons CAF.

En 2009 (délibération n° 17/12/2008/60), la Ville de Roncq a conventionné avec ce partenaire, pour permettre aux enfants ronquois âgés de 6 à 17 ans, et dont les parents ont un quotient familial inférieur à 700 €, de participer à nos centres de vacances avec un soutien financier de la CAF. Il est à noter que ce dispositif est offert sans conditions de ressources aux enfants bénéficiant de l'Allocation d'Education Enfant Handicapé (AEEH).

Pour la mise en œuvre de ce partenariat, la CAF imposait trois critères:

- un séjour (de 6 à 14 nuits) habilité par la DRDJSA
- un projet pédagogique pour le séjour
- une tarification différenciée

Aujourd'hui, compte tenu du succès de ce dispositif (en 2009, 2099 enfants sont partis en vacances par l'intermédiaire des communes et associations qui ont conventionné), la CAF de Roubaix - Tourcoing reconduit cette mesure pour les années 2010 - 2012.

Nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la nouvelle convention d'adhésion au dispositif d'aide aux vacances enfants pour les trois prochaines années (2010/2012).

*La commission municipale plénière a examiné cette question
Lors de sa séance en date du 15 décembre 2009.*

M. LE MAIRE –

Monsieur VARLET, vous avez la parole.

M. VARLET –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne une aide que la Caisse d'Allocations Familiales de Roubaix/Tourcoing met en place pour la deuxième année consécutive : cette allocation vacances enfants (AVE) remplace l'ancien chèque vacances, qui était destiné aux enfants partant dans les centres de vacances.

En 2009 nous avons conventionné avec la CAF.

L'objet de cette délibération, c'est de vous proposer que Monsieur le Maire puisse encore signer une convention pour les années 2010 à 2012, sachant que cette aide est réservée aux enfants de 6 à 17 ans dont les parents ont un QF inférieur à 700 €.

A titre d'information, 2099 enfants ont bénéficié en 2009 de ce dispositif dans les communes qui dépendent de la CAF de Roubaix/Tourcoing.

Nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention pour les trois années à venir.

M. LE MAIRE –

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

<p>1.06 - CONVENTION ENTRE LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE (LMCU) ET LA COMMUNE - Reboisement du Bois Laurent</p>

Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU) a choisi le site dit « de La Borne de l'Espoir », situé sur les communes de Villeneuve d'Ascq et Lezennes, pour la construction d'un grand stade, d'intérêt communautaire, permettant d'accueillir des compétitions sportives nationales et internationales,

ainsi que tout événement susceptible de contribuer au rayonnement de la métropole lilloise et a arrêté la liste des aménagements nécessaires à l'amélioration de l'accessibilité à ce site.

La construction par Lille Métropole Communauté Urbaine de parkings en structure et d'éléments participant à l'accessibilité du grand stade nécessite des opérations de défrichement et de reboisement.

Lille Métropole Communauté Urbaine procédera à des opérations de reboisement :

- *Sur le site de la commune de Villeneuve d'Ascq ;*
- *Sur des sites de l'Espace Naturel Métropolitain.*

Il est par ailleurs nécessaire pour satisfaire l'ensemble des prescriptions réglementaires de procéder à des opérations de reboisement sur d'autres sites.

La présente délibération a pour objet la validation d'une convention de boisement entre LMCU et la Ville de Roncq qui dispose de 2.5 ha, en projet de reboisement sur le parc rural du site du bois Leurent.

LMCU se propose d'effectuer ce reboisement pour un montant estimé à 36.200 € HT sur une période de 3 ans à compter de la signature de la convention correspondante.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de boisement avec LMCU.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
Lors de sa séance en date du 15 décembre 2009.***

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, vous avez la parole.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

Je présente cette délibération en lieu et place d'Isabelle MARIAGE puisque cette dernière est souffrante. L'avantage de la transversalité permet en effet de pouvoir se passer l'information.

Tout le monde a entendu parler du Grand stade et des conséquences de son implantation, notamment la suppression d'espaces boisés. Or la loi oblige la Communauté urbaine à prévoir un reboisement, non pas sur le site proprement dit ou à proximité, mais dans le département.

La Communauté urbaine envisage donc un reboisement dans la proportion de 1 pour 4, à savoir 1 hectare défriché – 4 hectares plantés.

Ainsi, cette opération de reboisement se fera un peu sur Villeneuve d'Ascq et sur l'espace ENM.

En juillet dernier, la Communauté urbaine recherchait d'autres communes ; la Ville de Roncq s'est portée volontaire immédiatement, pour la simple raison que nous étions déjà en relations avec la Direction régionale de l'environnement dans le cadre de l'opération « trame bleue » et nous avons aussitôt souscrit à cette démarche.

Ce soir, il vous est proposé de passer une convention avec la Communauté urbaine de Lille pour un boisement sur une surface d'environ 2,5 hectares telle que projetée sur la diapositive ; LMCU s'engageant à verser une participation de 36.200 € HT sur une période de 3 ans à compter de la signature de la convention.

Ce principe, qui a été présenté en Commission, a suscité quelques interrogations des collègues concernant l'entretien dans la mesure où la Ville doit s'engager à la gestion de ce parcellaire boisé sur une période de 15 ans, ce qui me semble tout à fait normal.

Certaines personnes nous ont demandé le coût estimé de cet entretien.

Je me suis rapproché des services. Pour votre information, à titre de comparaison, l'entretien de l'espace Leurent nous coûte en moyenne 1500 €/an pour l'ensemble de l'espace boisé. On peut donc penser que le rajout de cette surface portera la dépense aux alentours de 2.000 à 2.500 € sachant qu'au départ, cet espace nécessitera très peu d'entretien ; il y aura simplement à vérifier les corsets de protection des baliveaux.

Nous pensons que ce reboisement sera une très bonne opération pour la Ville ; c'est un peu Noël avant la date. C'est pourquoi, mes chers collègues, je vous invite à voter cette délibération.

J'ajoute encore que ce boisement pourrait être envisagé courant 2010. L'étude a été menée par un cabinet spécialisé « Osmose » et réglée par la Communauté urbaine.

Il y a eu des études de sol. Le document projeté vous permet d'avoir un aperçu du boisement proposé.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur PETILLON.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

En réunion plénière, je me suis effectivement inquiété de savoir si cette somme de 36.200 € était suffisante. LMCU nous alloue cette subvention et, en échange, nous demande d'assurer l'achat des arbres, des corsets métalliques, leur plantation et leur entretien durant 15 ans.

Je ne suis pas spécialiste en la matière mais j'ai l'impression que ces 36.200 €, ce n'est pas tellement sachant que l'on se projette sur une période de 15 ans sans connaître les coûts de prestations à cette échéance. C'est en quelque sorte un pari sur l'avenir ; peut-être l'élagage des arbres coûtera-t-il beaucoup plus cher comme d'autres prestations d'ailleurs ?

Cela pose quand même un réel problème. J'avais fait un calcul, vous l'avez repris : cela nous coûte 2.400 €/an... franchement, ce n'est pas beaucoup, Monsieur le Maire.

Je m'interroge ; LMCU ne nous refilerait-elle pas le bébé compte tenu de ses obligations de reboiser pour compenser ce qu'elle déboise pour la construction du Grand stade ?

Ne se situerait-on pas (pardonnez-moi l'expression) dans un marché de dupes ?

La Communauté urbaine est peut-être bien contente de trouver la ville de Roncq, qui s'est portée candidate pour cette somme qui me semble dérisoire ; je le répète.

En outre, cette question me semble comporter un aspect beaucoup plus large : au vu des prestations que la Ville paie parfois, mon groupe « Action Ronquoise Citoyenne » se pose la question de savoir si vous êtes vraiment un bon négociateur... pardonnez-moi à nouveau de vous le dire mais c'est franchement ce que je pense.

Un exemple est d'ailleurs très connu, que l'on ne manque pas de citer : cette fameuse bande métallique de 10 m² que la Ville a dû payer 6.000 €... simplement pour introduire la suite de mon propos et ce qui nous a interpellés à Action Ronquoise Citoyenne.

Quand je dis que vous ne semblez pas être un très bon négociateur, c'est parce que vous semblez accepter les prix qui vous sont facturés sans qu'il y ait peut-être eu négociations, sans que vous discutiez.

Personnellement, je suis un ancien commercial et, toute ma vie, j'ai toujours négocié âprement les prix. Je vendais et j'avais donc face à moi des gens très coriaces, qui me disaient toujours que c'était trop cher.

Sans toucher à l'aspect privé, un point m'ennuie quand même, Monsieur le Maire. J'ai un dossier de presse, qui a été constitué par Nord-Eclair et la Voix du Nord, à propos du prix que la Ville a payé pour défricher la voie ferrée : 50.000 €, ce qui représente quand même une somme importante et ce pour défricher 2,5 ha !

J'ai lu dans la presse (je le sais donc par la presse) que la Ville de Lomme, en 2008, a payé 9.000 € en ayant eu recours aux mêmes animaux (poneys, chevaux, âne...) pour leur faire défricher 30 ha... soit un rapport de 1 à 66 !

Franchement, Monsieur le Maire, il y a de quoi se poser des questions.

Pourquoi avoir accepté de payer 50.000 € pour faire brouter des poneys sur la voie ferrée alors que, pour une superficie beaucoup plus grande, une ville qui n'est pas très loin a payé beaucoup moins cher, ce qui pose quand même un sacré problème.

J'aimerais donc, Monsieur le Maire, que vous nous apportiez des explications à ce sujet.

Pour terminer ce propos, j'ajoute que la ville de Lomme, dans le cadre du développement durable, n'a pas accepté de payer plus cher une intervention par des animaux que par des moyens mécaniques... alors que Roncq l'a accepté.

D'ailleurs, par rapport à cette dépense, Monsieur le Maire, les chiffres qui ont été engagés sont, à mon avis, des plus fantaisistes. En février dernier, on nous disait que l'intervention des poneys coûtera 50.000 € soit un surcoût de 20.000 € par rapport aux moyens mécaniques.

En faisant un calcul rapide (50.000 – 20.000 €), on peut en conclure que ces derniers coûtaient 30.000 €. Or début décembre, on nous dit que ces moyens mécaniques coûtaient 100.000 €... franchement, c'est plus que de l'approximation.

Je voulais attirer votre attention, Monsieur le Maire, et vous dire qu'il fallait absolument se battre bec et ongles pour payer des prestations beaucoup moins cher.

Et j'aimerais toujours, si vous le voulez bien, avoir des explications par rapport à ces coûts faramineux : 50.000 € pour 2,5 ha à Roncq et 9.000 € pour 30 ha à Lomme pour y faire brouter des poneys.

Pour revenir à la question du reboisement, étant donné qu'on se situe dans une politique de développement durable et de plantation d'arbres, selon le principe de la respiration chlorophyllienne, les arbres absorbent le CO², bien que la subvention de 36.200 € nous apparaisse insuffisante, nous voterons quand même la résolution.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire ; je voudrais effectivement apporter une partie de réponse.

Monsieur PLOUVIER, vous faites une confusion ; je m'en étais aperçu en commission et vous récidivez : vous avez divisé 36.200 € par 15 ans pour aboutir à un coût de 2.400 €/an... en procédant ainsi, vous êtes complètement « à côté de la plaque » puisque cette somme de 36.200 € est destinée uniquement au reboisement, donc à la plantation d'arbres et non pour assurer l'entretien d'un espace boisé.

En effet, il appartient à la Ville d'entretenir elle-même ce patrimoine végétal ou de passer un marché avec une entreprise privée.

M. PLOUVIER –

C'est effectivement le calcul que j'ai fait et pourquoi ai-je divisé ce montant par 15 ?

Parce qu'il nous est bien proposé de signer une convention pour 15 ans.

Par conséquent, si vous considérez (à tort ou à raison ; et dans votre esprit, je pense que c'est plutôt avec raison et, pour ma part, plutôt à tort) qu'il ne faut pas tenir compte d'une durée, pourquoi parler de 15 ans ?

Il fallait alors simplement dire : nous disposerons de 36.200 € pour planter des arbres, point, et ne pas demander à signer une convention pour 15 ans.

Cette durée de 15 ans signifie implicitement qu'il y a contrat.

Mais dans 15 ans, que va-t-on faire ?

Venir vous voir pour dire quoi ?

Si on parle de 15 ans, c'est bien parce que la question de l'entretien se pose. Sinon il ne serait pas nécessaire de spécifier une période minimale de 15 ans.

On dirait alors simplement que l'on dispose de 36.200 € pour planter des arbres, couvrir les frais de main-d'œuvre de notre personnel pour le faire et acheter différentes essences d'arbres comme Mme MARIAGE l'a expliqué en plénière, mais ne pas parler de 15 ans.

M. PETILLON –

Il s'agit tout simplement de l'information que donne à l'Etat la Direction départementale domaniale et forestière qui estime qu'il faut 15 ans d'entretien avant qu'une forêt ne soit adulte et ne devienne complètement autonome.

Ce sont des ratios qui existent et qui nous sont fournis par les Directions régionales de l'environnement via la Communauté urbaine.

Quant aux 36.200 €, ces ratios sont donnés par le bureau d'études ; ce sont des ratios que l'on utilise partout dans le bâtiment, les routes et autres domaines.

Suite à l'appel d'offres qui sera organisé en début d'année, nous verrons à quel montant nous arriverons : 34.000 €... 38.000 €... et nous en tirerons les conclusions. Aujourd'hui, on peut difficilement faire un ratio de type 36.000 divisés par 15 ; cela ne ressemble à rien ; c'est mettre des carottes et des navets sur la même unité. Je ne comprends pas le raisonnement de ces 2.400 € annuels.

Mais que vous ne soyez pas d'accord pour prendre un engagement de 15 ans d'entretien, je vous réponds : au contraire, nous serions irresponsables de ne pas prendre l'engagement de l'entretien d'un équipement, qu'il s'agisse d'une forêt, d'une piscine ou d'un bâtiment public, du geste qui est fait par cette collectivité.

M. PLOUVIER –

Je vais en rester là sur cette question car je pense que nous ne nous mettrons pas d'accord.

Au début de mon intervention, j'ai bien indiqué que « Action Roncquoise Citoyenne » votera cette délibération puisqu'il s'agit de plantations.

Vous dites ne pas comprendre comment j'ai calculé les 2.400 € annuels d'entretien. Mais je m'aperçois que, dans votre préambule, vous y avez fait mention. Ce que vous dites pour moi est donc également valable pour vous. Merci.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur DESMET.

M. DESMET –

Monsieur PLOUVIER, quel que soit le sujet, l'intervention des poneys dans le cas présent, vous prenez toujours exemple sur d'autres communes.

Il ne suffit pas d'avancer des chiffres, il faut aussi connaître le fond du dossier ; peut-être les conditions d'intervention ne sont-elles pas les mêmes ; peut-être le cadre est-il différent ?

A Roncq, les poneys étaient dans une infrastructure plus étroite, s'agissant d'une voie ferrée, et il était délicat de les positionner.

J'insiste ; avant de lancer des chiffres, parlez-en en commission plénière et des réponses plus directes qu'en conseil municipal pourront vous être apportées. Vous parliez d'une intervention sur Lomme mais j'aimerais disposer du détail de son cahier des charges pour savoir ce qui a été fait par rapport à Roncq.

En outre, vous dites qu'en tant qu'élus, nous n'assumons pas notre rôle pour négocier. Pour votre information, les commissions d'appel d'offres se passent très bien et le coût en est un des éléments importants.

En matière de développement durable, des économies sont faites depuis des années. On peut évoquer l'éclairage public, les illuminations.

Petite information intéressante : cette année, la consommation est passée de 22.000 watts, uniquement pour les nattes installées dans chaque centre, à 12.000 watts pour les illuminations. C'est du concret et du réel.

M. PLOUVIER –

Je n'ai quand même pas inventé ces chiffres qui, je le répète, ont été fournis par la presse qui a certainement dû faire son travail d'investigation.

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER, je vous rappelle que j'assume la police du Conseil municipal.

Je vous redonnerai la parole si vous la demandez.

Je vous en prie.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Premier Adjoint, ce ne sont pas des chiffres que j'ai sortis de mon chapeau. Ils sont repris en toutes lettres dans la presse. Ces articles expliquent bien que, les herbes étant très hautes, les animaux ont fait leur travail.

Je veux bien vous accorder que le cahier des charges n'est peut-être pas rigoureusement identique ; c'est possible, je ne l'ai pas vu. Reconnaissez néanmoins, en toute objectivité et en toute honnêteté intellectuelle, que l'écart très important ne peut pas s'expliquer uniquement par une différence de cahier de charges : 50.000 € pour 2,5 ha à rapprocher de 9.000 € pour 30 ha.

M. LE MAIRE –

Pour reprendre les propos de M. DESMET, ce n'est pas l'objet de la délibération et, en présence de la presse, il est facile de lancer des chiffres pour faire des effets de manche ; c'est très amusant.

Il y a un certain nombre d'éléments que je ne peux étayer.

Je demanderai à Mme MARIAGE d'y apporter une réponse objective.

Nous demanderons à la ville de Lomme de nous parler de son opération et nous comparerons.

Si l'on constate que nous avons été très mauvais, nous le dirons.

Si ce n'est pas le cas, nous le dirons aussi publiquement parce que les digressions sont toujours très faciles.

Je porte la délibération aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.07 - VALORISATION DE L'HABITAT - Unification des dispositifs en place - Ajustement juridique - Refonte du dispositif

En date du 19 mai 2009, notre conseil municipal a adopté deux délibérations, l'une portant refonte du dispositif « rénovation de façades » et l'autre visant à mettre sur pied un nouveau dispositif « installation de systèmes de récupération d'eau pluviale », ce dernier étant expérimental pour 2009.

L'ensemble des prescriptions reprises dans ces délibérations font explicitement ou implicitement référence à un examen préalable en commission, sans pour autant exprimer clairement la nécessité de faire valider les propositions de subventionnement correspondantes par décision du Maire (arrêté...) alors que la jurisprudence financière (Chambre Régionale des Comptes, Cour des Comptes) impose ce formalisme.

Par ailleurs, il se trouve que seule la commission « rénovation de façades », dont la composition figure ci-dessous, a fait l'objet d'une désignation par notre assemblée délibérante en date du 15 avril 2008, celle-ci ayant vu ses attributions élargies à l'installation de systèmes de récupération d'eau pluviale.

RAPPEL COMPOSITION COMMISSION « RENOVATION DE FAÇADES »
--

<i>PETILLON Michel</i>	<i>DELVAS Hervé</i>
<i>MARIAGE Isabelle</i>	<i>LAMBLIN Sylvain</i>
<i>ACKOU Bruno</i>	<i>CARDON Nathalie</i>
<i>DESMET Rodrigue</i>	<i>SUBTS Catherine</i>
<i>CASTELEIN Annick</i>	<i>LEROUGE Geneviève</i>
<i>COPPIN-QUIVRON Catheleen</i>	<i>LAMBLIN Peggy</i>
<i>FERON Jean-Jacques*</i>	<i>LAFRENOY Sophie</i>

** les noms grisés constituent une réserve en cas de vacance de poste*

En conséquence, de manière à rendre ces dispositifs complémentaires, nous vous proposons de les fédérer sous un titre unique « VALORISATION DE L'HABITAT », leur compétence étant adossée aux délibérations susvisées et complétées des dispositions ci-après :

- *Examen des dossiers ayant trait aux demandes de subvention « rénovation de façades », « Installation de systèmes de récupération d'eau pluviale » ou tout autre disposition pouvant s'y rattacher, par la commission « rénovation de façades » désormais dénommée « VALORISATION DE L'HABITAT » ;*
- *Délégation est donnée au Maire pour prendre les décisions de subventionnement par voie d'arrêté, sur proposition de la commission précitée et dans le respect de nos prescriptions délibératives ;*
- *Pérennisation au-delà de 2009 de nos dispositions relatives à l'installation de systèmes de récupération d'eau pluviale.*

***La commission municipale plénière a examiné cette question
Lors de sa séance en date du 15 décembre 2009.***

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, nous vous écoutons à nouveau.

M. PETILLON –

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération ne change pas fondamentalement la décision qu'a prise le Conseil municipal en mai dernier sur l'aide à la rénovation de façades et sur la préservation de la ressource en eau.

Elle fait simplement suite à une remarque sur les propositions de subvention dont les décisions doivent être prises par arrêté du Maire. Aujourd'hui, nous précisons simplement les conditions d'attribution par arrêté du Maire.

Voilà le seul changement et j'en profite pour vous donner quelques informations sur la façon dont travaille cette commission.

Ses attributions ont fait l'objet d'une observation à un moment donné ; nous les regroupons donc sous une seule appellation « Commission valorisation de l'habitat ».

Cette commission se réunit tous les mois, le lundi soir.

Au cours de 6 réunions, 22 dossiers ont été examinés.

Pour la partie atelier de coproduction à savoir l'aide apportée plus spécifiquement au quartier du Lierre, ceux-ci seront animés par :

Aurélien TAUPE, architecte médiatrice, habituée à ce type de démarche.

Lucie LOTREP, urbaniste.

Sur le quartier du Lierre, les travaux vont démarrer probablement en janvier. Et Aurélie TOP a déjà pris contact, par exemple, avec l'association Quartier du Lierre.

Ces deux personnes interviendront peut-être dans les écoles. Des rencontres ont également eu lieu entre l'architecte et les directeurs d'école pour en parler de façon tout à fait libre avant de retourner vers mon collègue, André VARLET, et bien sûr Mme DERVILLE, pour les modalités d'organisation.

Voilà l'information que je souhaitais donner, Monsieur le Maire, par rapport à cet atelier de coproduction, que l'on appelait dans ma jeunesse « atelier populaire d'urbanisme » ; c'était le titre consacré à l'époque.

M. LE MAIRE –

Merci pour ces informations et je passe la parole à ceux qui souhaitent la prendre.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Avec notre groupe, j'ai bien étudié la question ; cette délibération est un peu délicate dans la mesure où elle associe des éléments qui n'ont pas forcément de corrélation entre eux. En fait, on doit voter une délibération globalement alors que l'on peut être d'accord avec le principe de récupération des eaux pluviales, puisque cela rentre dans le cadre d'une politique de développement durable, mais ne pas être d'accord sur tel ou tel point concernant la rénovation des façades.

J'ai évoqué cette difficulté en réunion plénière et je reviens une fois encore sur cette question de la rénovation des façades –j'insiste– puisque le quartier du Lierre fait l'objet d'un traitement à part. Par définition, je n'aime pas que l'on mette quelque chose à part parce qu'alors on divise plus qu'on ne rassemble.

Cette délibération me gêne donc un peu : elle contient des éléments qui sont, non pas antinomiques, mais qui n'ont pas forcément de corrélation entre eux. Nous allons donc nous abstenir sur cette délibération, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur PETILLON.

M. LE MAIRE –

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Abstention « Action Roncquoise Citoyenne »

1.08 - MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - Extension de l'indice « b » à certaines zones UG et AUCm - Avis du Conseil municipal

La délibération cadre adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire du 13 février 2009 (09 C 0012) propose de modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de limiter les possibilités d'implantations commerciales dans certains secteurs où elles seraient contraires aux préconisations des documents de planification urbaine.

On observe en effet qu'environ un quart des surfaces commerciales autorisées sont contraires au Schéma Directeur de Développement et d'Urbanisme (SDDU) qui retient 3 grandes orientations spatiales pour le développement commercial :

- conforter le développement du commerce dans les centres-villes, les quartiers et les linéaires urbains ;

- limiter le développement des polarités (centres commerciaux) et des linéaires périurbains ;

- garantir l'accueil de nouveaux concepts (...) en précisant que « ces types de création doivent être utilisés en priorité, pour renforcer les centres-villes ou les sites de renouvellement urbains. Ils peuvent être acceptés dans de nouveaux sites périurbains lorsqu'il s'agit de pôles spécialisés à un déficit de l'offre (...) et s'ils remplissent des conditions exigeantes de qualité environnementale et architecturale, le projet ayant fait l'objet d'une véritable concertation associant tous les partenaires ».

Ces orientations trouvent leur traduction en dispositions réglementaires urbanistiques au travers du Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 8 octobre 2004, qui se révèle aujourd'hui insuffisant à accompagner le développement et l'extension des équipements commerciaux en lien avec l'objectif de confortement et de renforcement du commerce de centre ville.

La délibération du conseil communautaire du 17 avril 2009 (09 C 0106) qui engage la procédure de modification du PLU prévoit alors d'étendre l'indice « b » existant à Lezennes, aux zones présentant des risques de développement commercial contraires aux objectifs, ce qui revient à dire aux zones UG et AUCm considérées comme des zones périurbaines.

Les zones UG et AUCm soumises à la procédure de modification du PLU sont choisies en fonction de critères objectifs conformes aux orientations générales de la stratégie de développement commercial communautaire et correspondent aux catégories suivantes :

- zones appartenant aux linéaires périurbains du SDDU ;*
- zones en proximité des zones UX du PLU, zones à dominante commerciale dont l'objet est de gérer l'évolution des pôles commerciaux de périphérie par une maîtrise de leur développement ;*
- zones ne participant pas au renforcement de l'armature commerciale du centre ville.*

S'agissant de la ville de Roncq, l'ensemble des zones UG et AUCm sont concernées suivant plan annexé :

- *le Clos Du Pont Chelle (AUCm)*
 - o *dont on rappelle cependant qu'il s'agit aujourd'hui d'une zone urbanisée comportant de l'habitat pavillonnaire*
- *Actival (UG)*
 - o *étant rappelé que sur une partie du site, la ville a un projet d'espace dédié à l'économique et au culturel*
- *Site Novoplastic (UG)*
 - o *pour mémoire, l'association des Chiens Guides d'aveugles souhaite s'étendre sur l'avant de l'assiette foncière aujourd'hui classée en UP pour accueillir une école de formation et le tarmac situé sur le côté du CTM pourrait accueillir une structure consacrée au handicap*
- *La Viscourt Sud (UG)*
 - o *qui sont aujourd'hui des zones commerciales (NB : on relève une ambiguïté dans le dossier d'enquête publique puisque le plan de détail au 1/500^e ne propose plus de classer la zone de gauche en UGb)*
- *CIT (UG)*
 - o *dont on signale une évolution au profit d'activités ludiques (Footsall, Roll & Dance...)*

En pratique, une nouvelle rédaction de l'article 2 du règlement de ces zones UG et AUCm est proposée :

En UGb et AUCmb, pour le commerce, ne sont autorisés que :

- *les constructions à usage de gros ;*
- *les constructions à usage de commerce de détail d'une taille mesurée correspondant à 500 m² de SHON, si elles constituent le complément d'une activité installée sur l'unité foncière ;*
- *les commerces qui constituent des services communs liés au fonctionnement de la zone*

Par ailleurs, afin de veiller à ce que les équipements en place puissent maintenir leur activité dans des conditions satisfaisantes, il convient d'ajouter un alinéa au règlement de l'indice « b » pour permettre une extension mesurée des implantations existantes à la date d'approbation de la modification du PLU

Cet alinéa est rédigé comme suit :

« sont autorisés, l'aménagement et l'extension mesurée des surfaces bâties ou non bâties, affectées aux commerces de détail existants et en activité à la date d'approbation de la présente modification, ce, dans la limite de 50 % de la SHON existante, sans pouvoir excéder une extension totale de 500 m² de SHON supplémentaire. La présente disposition s'applique également aux surfaces extérieures destinées à l'exposition ou à la vente et ne pourra être mise en œuvre qu'à une seule reprise. »

En conséquence, il est proposé :

- *d'émettre un avis favorable à la procédure de modification du PLU, visant à étendre l'application de l'indice « b » aux zones UG et AUCm de la commune de Roncq ;*

- *compléter le règlement applicable aux zones indicées « b » pour permettre le maintien dans des conditions satisfaisantes des commerces existants, étant précisé que le projet a été soumis à enquête publique du 22 septembre au 22 octobre 2009.*

***La commission municipale plénière a examiné cette question
Lors de sa séance en date du 15 décembre 2009.***

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON, nous vous écoutons à nouveau.

M. PETILLON –

Le 13 février 2009 la Communauté urbaine a pris une délibération relative à l'action commerciale ; elle s'était rendu compte que beaucoup de surfaces commerciales s'implantaient en périphérie, ce qui était contraire à son Schéma directeur de développement et d'urbanisme puisque ce dernier demandait de conforter les commerces en centre ville et de limiter les développements sur les zones en polarité.

Pour lutter contre cet état de fait et essayer, non pas de l'interdire mais d'y mettre un frein, la Communauté urbaine a souhaité modifier la réglementation concernant les zones UG.

Qu'est-ce qu'une zone UG ?

Le PLU comporte différentes zones U et N.

Sans rentrer dans le détail : UA, UB, UC et UD sont des zones urbaines de construction de logements, les commerces y sont aussi autorisés.

Les zones UE, UF, UG sont des zones d'activités : industrielles, commerciales.

Les zones UX sont des zones à proximité des hyper.

Il a été décidé que la quasi-totalité des zones UG sur le territoire communautaire (95 %) serait affectée d'un indice « b » ce qui signifie tout simplement que l'on ne pourra plus y créer des surfaces commerciales classiques.

Malgré tout, pour celles qui sont en place, on leur permettra de continuer à vivre, à se développer, à avoir une mutation. Mais on sera plus drastique sur les nouvelles implantations pour inviter les investisseurs à aller vers les centres villes.

C'est ce qui a fait l'objet d'une enquête publique du 22 septembre au 22 octobre.

Les résultats du commissaire enquêteur sont attendus courant de ce mois.

La Communauté urbaine délibérera en février prochain sur le sujet.

Ainsi, la délibération communautaire sera opposable à compter du mois de mars.

La totalité de notre territoire est intéressée pour plusieurs zones.

Pour mémoire, la même pertinence a porté sur les zones UG qui deviennent UG_b et les zones AUC_m parce que des commerces pourraient s'y installer.

C'est le cas à Roncq, au Clos Du Pont Chelle, au sud du Boulois ; je l'indique uniquement pour mémoire car je vois mal la dizaine de maisons qui s'y trouve se transformer demain matin en commerces.

Néanmoins, s'agissant d'une délibération globale portant sur l'ensemble du territoire, cinq zones sont concernées :

- La Viscourt Sud avec les deux zones commerciales, l'une à côté de la RD 617, l'autre plus à l'ouest
- Le CIT dans sa globalité
- Actival
- Novoplastic
- Et le Clos Du Pont Chelle dont on vient de parler.

Si vous avez des observations, mes chers collègues, je suis prêt à vous répondre mais sachez que, pour ce qui concerne Roncq, aucune remarque n'a été émise lors de l'enquête publique.

Pour information, il y a une petite erreur graphique : la zone montrée sur la projection (flèche indiquant la Viscourt Sud) est « passée à la trappe » dans les documents qui précisent le zonage. Je ne sais donc pas quel sera le rapport du commissaire enquêteur par rapport à ce point.

Autre observation qui lui a été faite : la zone UG du site Novoplastic sera sans doute, d'ici quelque temps, soumise à modification du PLU, à la demande de la Ville, pour répondre à la sollicitation de l'association « Chiens guides d'aveugles » qui souhaite créer, plus sur le front à rue, un espace d'accueil, de formation et d'hôtellerie pour les personnes handicapées qui viennent prendre possession d'un chien. Nous aurons donc à statuer ultérieurement sur cette modification.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Non pas une question mais une remarque à propos des personnes accueillies. N'avait-il pas été question, à un moment, de réutiliser cette petite ferme ?

M. PETILLON –

Cela fait toujours partie des discussions.

M. PLOUVIER –

Vous parlez de front à rue. N'a-t-on pas déjà un équipement que l'on pourrait peut-être restaurer ?

M. PETILLON –

Cet élément fait partie de la réflexion actuelle. Pour votre information, la petite ferme est déjà située en zone UG.

M. PLOUVIER –

En réunion plénière, j'ai soulevé un point mais vous m'avez rassuré dans la mesure où ces modifications du PLU ne touchent pas la zone Auchan où devrait s'implanter le Carré des halles (site Fiat).

S'il avait fallu interdire l'implantation de ce Carré des halles, j'aurais voté contre cette modification alors que nous voterons pour.

M. PETILLON –

Je précise que la zone UX n'était pas concernée par cette modification du PLU.

M. LE MAIRE –

Sans autre demande d'intervention, je sou mets la délibération aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.09 - ADMISSION EN NON-VALEUR - Exercice 2008

Pour permettre l'apurement de ses comptes, le Comptable Public de la Commune a dressé les états des produits irrécouvrables relatifs à l'exercice 2008. En conséquence, il sollicite l'admission en non-valeur du titre correspondant dont le montant s'élève à la somme de 79.86 €.

Exer-cice	Référen-ce des Titres	Objet	Montant	Motifs d'irrécouvrabilité
2008	131	Pénalités de retard et remboursement de livres	79,86 €	Saisie inopérante et PV de carence
		TOTAL pour le redevable	79,86 €	

Ces motifs n'appelant pas d'observation particulière, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur ces différents produits irrécouvrables.

La dépense correspondante sera imputée au budget 2009, sur le compte 654 « Pertes sur créances irrécouvrables » - sous-fonction 01 (opérations non ventilables).

***La commission plénière municipale a examiné cette question
Lors de la séance du 15 décembre 2009.***

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, vous avez la parole.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

(Lecture du projet de délibération)

Malgré diverses relances exercées par le Comptable du Trésor, la Commune n'a pu recouvrer ces retards de paiement et il vous est proposé de les passer en « pertes sur créances irrécouvrables ».

M. LE MAIRE –

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.10 - BUDGET 2009 - Décision modificative n° 2 - Autorisations de programme - Ajustement
--

Le Budget 2009 de la Commune modifié par le Conseil Municipal le 29 septembre dernier s'équilibrait en dépenses en recettes à hauteur de 23 051 866,67 €, se répartissant comme suit :

- 15 600 022,00 € en section de Fonctionnement
- 7 451 844,67 € en section d'Investissement

Pour permettre le versement de subventions complémentaires, il apparaît nécessaire d'abonder le crédit ouvert au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » d'une somme de 62 000 €.

Cette somme peut être prélevée sur le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » qui présente un disponible suffisant.

Ce virement entre chapitres ne modifie en rien l'équilibre budgétaire.

Par ailleurs, en ce qui concerne les diverses Autorisations de Programme ouvertes, deux d'entre elles peuvent être soldées :

- l'aménagement du Centre Technique Municipal (C.T.M) à hauteur de 2 753 469,91 €
- l'aménagement du Centre-Bourg à hauteur de 926 140,22 €
-

Deux autres sont redéfinies :

- *La Requalification des Parcs du Centre-Bourg voit son périmètre élargi pour concerner plus généralement l'Eau et l'Arbre dans la Ville. Son montant est porté à 700 000 €, soit + 160 000 €.*
- *L'Aménagement urbain du Blanc-Four étant entré dans sa phase opérationnelle, nous portons son montant à 1.000.000 € (+300.000 €) relativement aux différentes phases à mettre en œuvre au-delà de 2010 ;*
- *De la même manière l'Aide à l'embellissement des façades reprend dorénavant les aides décidées par délibération du 19 mai dernier et prend le nom de Valorisation de l'Habitat (façades ainsi que leur végétalisation et valorisation des eaux pluviales)*

Pour les autres opérations, l'échéancier des crédits de paiements adopté le 29 septembre en même temps que la Décision Modificative n°1 est modifié selon le tableau ci-joint.

M. le Maire propose en conséquence :

- *d'adopter l'ensemble des mouvements repris dans la Décision Budgétaire Modificative n° 2 annexée.*
- *de voter l'ajustement de ces diverses Autorisations de Programme et de leur échéancier de Crédits de Paiement correspondants ;*

*La commission municipale plénière a examiné cette question
Lors de sa séance en date du 15 décembre 2009.*

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Pour permettre le versement de subventions complémentaires (la délibération vous sera présentée prochainement), il vous est proposé de procéder à un ajustement en créditant le compte « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » d'un montant de 62.000 € et en débitant le chapitre « Charges exceptionnelles » qui présente un disponible suffisant.

(Lecture du projet de délibération pour la partie autorisations de programme)

Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Y a-t-il des questions ?

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire, et apparemment je suis le seul à être bavard ce soir. Je m'en excuse.

Dans cette décision modificative concernant l'arbre et l'eau, il est question des parcs urbains pour une somme de 340.000 €. Comme nous en avons discuté en plénière, je suppose qu'il s'agit des étangs, voies de cheminement et autres.

Otez-moi un doute, Monsieur le Maire.

Cette somme destinée aux parcs et à l'eau est quand même très importante. Ne serait-elle pas une résurgence du « parc du 21^{ème} siècle » que vous aviez préconisé lors de votre campagne électorale et auquel nous nous étions opposés compte tenu d'un coût éventuel très élevé.

Cette décision modificative porte-t-elle uniquement sur le fait de remodeler un peu les berges, de les renforcer, d'assurer la sécurité des pêcheurs, peut-être même de supprimer l'îlot de l'étang dont on parle ?

N'est-on pas en présence de la résurgence d'un ancien projet qui vous tenait particulièrement à cœur et dont vous ne parliez plus. Tel le phénix, peut-être renaît-il de ses cendres ?

M. LE MAIRE –

Sur ce point particulier, pas de phénix, pas de cendres mais une étude financée par le Conseil général à travers le FDAN.

Qui dit étude, dit restitution à la population.

Nous sommes dans la transparence totale.

Cela ne signifie pas pour autant que l'étude sera complètement réalisée. Ainsi, le parc du 21^{ème} siècle reste une constante d'actualité puisqu'il s'agit de moderniser en permanence et nos espaces publics, et les espaces naturels. On n'y revient pas.

Quant aux modalités opératoires qui ont été présentées à l'époque dans « EnVie de Roncq », toutes ne seront pas pour autant réalisées. Nous allons nous en inspirer ; c'est le projet que M. DESMET soutient et qu'il présentera au cours du mandat.

Mais il est évident que les études ont été faites avec les associations, avec les usagers, avec les riverains, avec la Ville, avec les services, avec le Conseil général, avec des biologistes... un grand nombre d'attendus étaient extrêmement intéressants en termes de corridor biologique. Naturellement tout cela nous inspirera fortement ; c'est l'objet de toute étude de servir de « nourriture spirituelle et technique » à une équipe. Pour autant le projet qui a été présenté par le cabinet ne sera probablement pas réalisé dans sa globalité ; je peux vous le dire, mais l'esprit demeure (c'est l'élément important).

M. DESMET –

Il est vrai, Monsieur le Maire, que nous allons partir sur cette base d'étude sans pour autant tout retenir.

Cette étude représente une base solide pour les étangs, leurs berges et pour les pêcheurs et elle servira à faire des propositions.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Abstention « Action Ronquoise Citoyenne »

1.11 - POLITIQUE DE LA PETITE ENFANCE - Nouveau partenariat avec l'Association « Service des familles » - Refondation de la méthode conventionnelle - Convention d'objectifs et gestion - Période 2009/2011

*Un des axes forts de ce mandat municipal porte sur la mise en œuvre d'un **projet éducatif global** intéressant toute notre jeunesse, dès le plus jeune âge jusqu'au collège notamment, en développant de multiples actions de sensibilisation, de découverte ou d'apprentissage... artistiques, culturelles, sportives mais aussi citoyennes... en regardant au-delà de nos frontières.*

*C'est ainsi qu'au travers de la lecture publique, des arts plastiques, de l'orchestre à l'école et de la « bouillie musicale », des intervenants en anglais, du sport et de la natation, de la nutrition et de l'éducation au goût, du respect de l'environnement au travers d'une démarche éco-école... nous contribuons aux côtés de l'Education Nationale et de ses personnels, à l'ouverture et à l'éveil des esprits... le sens de notre démarche étant de tout mettre en œuvre pour **L'ÉGALITÉ DES CHANCES** de toutes celles et de tous ceux qui composent notre jeunesse.*

Une première traduction contractuelle de cette politique municipale vous a été présentée dès notre séance du 17 décembre 2008, au cours de laquelle nous avons eu à débattre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) pour la période 2008/2011 et visant à souscrire un nouveau contrat avec la CAF de Roubaix/Tourcoing pour le développement d'actions en direction de la petite enfance et de la jeunesse.

Traditionnellement la déclinaison de nos actions en direction de la petite enfance trouvait sa traduction dans une convention « d'objectifs » conclue entre la commune et l'association « Service des Familles » dont l'objet principal portait sur le volet financier (subventionnement).

La convention qui vous est proposée ce soir est foncièrement différente dans le sens où elle se place dans le prolongement du C.E.J conclu avec la CAF et surtout exprime clairement notre volonté commune avec l'association « Service des Familles » :

- *d'optimiser le nombre de places d'accueil des jeunes enfants au moyen de structures désormais labellisées « multi-accueil » :*
 - o *crèche collective de 20 berceaux ;*
 - o *halte garderie de 24 berceaux ;*
 - o *crèche familiale de 32 berceaux.*

- de favoriser l'éveil artistique des jeunes enfants au travers :
 - o d'activités d'arts plastiques ;
 - o de la « bouillie musicale » ;
 - o de la lecture aux tout petits...
- d'offrir un lieu de formation, d'écoute et d'orientation pour les parents et futurs parents (Relais d'Assistants Maternelles - RAM).

A partir de ces fondamentaux, la convention objet des débats de ce soir, traduit contractuellement les missions de l'association « Service des Familles » et les attentes de la commune.

De manière plus singulière encore, la convention fixe un cadre financier plus strict dans le sens où elle définit :

- une capacité théorique d'accueil (heures et jours d'ouverture ainsi que le calendrier de fonctionnement ...);
- un taux d'occupation minimum de **70 %** à atteindre pour toutes les structures à échéance 2011 et en particulier pour ce qui est de la crèche familiale ;
- des modalités de participation financière de notre commune directement adossées à un volume d'activités réelles, elles-mêmes soumises à des strates tarifaires bien identifiées.

*Les simulations financières de ces nouveaux paramètres font apparaître, au-delà de la confirmation de la subvention 2009 pour un montant de 542.000 €, une participation prévisionnelle **2010** de **805.875 €**.*

Il est prévu de verser cette dernière par 1/10^e (80.587,50 €) dès le mois de janvier prochain et ce, jusqu'au mois d'octobre 2010 inclus. La régularisation de cette année 2010 en fonction de l'activité de l'association « Service des Familles » interviendra dans le 2^{ème} trimestre 2011, une fois établis les bilans correspondants.

Il vous est proposé d'émettre un avis favorable sur ce nouveau conventionnement et d'autoriser le Maire à intervenir à sa signature.

Bien entendu, les crédits correspondants sont ouverts au budget 2010 - ligne 6574.

Avant le vote, les élus impliqués dans l'une ou l'autre de ces associations ont été invités à quitter momentanément la séance. Sont sortis: Mmes LEROUGE, NYS, RIUS et LAMBLIN. MM. BEAUVENTRE et BUCQUOYE.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
Lors de sa séance en date du 15 décembre 2009.***

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Nous vous proposons, ce soir, la signature d'une convention d'objectifs et de gestion pour la période 2009-2011 entre le Service des familles et la Commune.

Précédemment, cette convention était signée annuellement. Nous abondions simplement le crédit demandé par le Service des familles, sans aller plus loin dans le raisonnement et dans la démarche.

Aujourd'hui, nous vous proposons une convention triennale qui s'adosse sur la convention signée entre la CAF et la Ville dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

Pourquoi une telle convention ?

D'abord pour rappeler les projets mis en place que la Commune souhaite voir portés par le Service des Familles, via la subvention qu'elle lui accorde.

- Optimiser le nombre de places d'accueil des jeunes enfants dans des structures labellisées « multi-accueil » (crèche collective, halte-garderie et crèche familiale).
- Favoriser l'accueil artistique des jeunes enfants au travers d'activités d'art plastique, de la bouillie musicale et de la lecture aux tout petits.
- Offrir un lieu de formation, d'écoute et d'orientation pour les parents et futurs parents dans le cadre des relais d'assistantes maternelles.

La convention fixe un cadre financier plus strict dans le sens où elle définit une capacité théorique d'accueil, un taux d'occupation minimum de 70 % à échéance 2011. La participation sera conditionnée aux modalités fixées entre la Commune et le Service des familles.

Pour mémoire, la subvention 2009 a été de 542.000 € sachant que l'excédent restant était d'environ 150.000 € ; le Service des familles fonctionnait donc avec un budget d'environ 700.000 €.

Nous fixons la subvention pour l'exercice 2010 à hauteur de 805.875 € soit une augmentation d'environ 15 %.

Favoriser la capacité d'accueil et augmenter le taux d'occupation, c'est une contrainte qui nous est fixée par la CAF :

La Commune, via le Contrat Enfance Jeunesse, bénéficie d'une participation de la CAF qui permet d'abonder le budget du Service des familles et de promouvoir la politique Petite enfance que la majorité municipale a définie dans son plan d'actions.

Je vous propose d'émettre un avis favorable à ce conventionnement et d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à sa signature.

M. LE MAIRE –

Sans demande d'intervention, nous allons passer au vote mais, au préalable, je demande à nos collègues, Mmes LEROUGE, NYS, RIUS, LAMBLIN, MM. BEAUVENTRE et BUCQUOYE de bien vouloir sortir.

(Sortie des intéressés)

Je porte la délibération aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

(Retour des conseillers municipaux précédemment sortis)

1.12 - CONVENTIONNEMENT AVEC LA MAISON DES ASSOCIATIONS (MA), LE CINEMA GERARD PHILIPPE ET L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS) - Subventionnement 2009

M. le Maire rappelle qu'en application d'une délibération du 19 mai 2009, une convention de subventionnement a été passée pour l'année 2009 avec les associations suivantes :

- *Maison des Associations*
- *Cinéma Gérard Philippe*
- *Office Municipal des Sports*

Le montant attribué était provisionnel et correspondait à une fraction (75 %) de l'attribution 2008.

Il convient maintenant d'ajuster les subventions en fonction des demandes des associations :

Associations	Montant de la demande	Propositions d'attribution pour 2009		
		Montant provisionnel	Montant définitif	Montant de la régularisation
Maison des Associations	84 000,00 €	63 000,00 €	84 000,00 €	21 000,00 €
Cinéma Gérard Philippe	51 560,00 €	30 000,00 €	51 560,00 €	21 560,00 €
Office Municipal des Sports	60 000,00 €	39 750,00 €	60 000,00 €	20 250,00 €
TOTAL	195 560,00 €	132 750,00 €	195 560,00 €	62 810,00 €

La régularisation donnera lieu à un avenant à chacune des conventions. Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2009 - compte 6574.

Il vous est par ailleurs demandé d'autoriser le Maire à intervenir à la signature des avenants n° 1 correspondants.

Avant le vote, les élus impliqués dans l'une ou l'autre de ces associations ont été invités à quitter momentanément la séance. Sont sortis : M. DELBECQUE.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
Lors de sa séance en date du 15 décembre 2009.***

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, je vous en prie.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

(Lecture du projet de délibération).

M. LE MAIRE –

Avant de passer au vote, j'invite notre collègue, M. DELBECQUE, à quitter la salle.

(Sortie de l'intéressé)

Je porte la délibération aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

(Retour de M. DELBECQUE)

<p>1.13 - EXERCICE 2010 - Acompte sur subventions</p>
--

Bien que dans notre séance de ce soir nous sommes appelés à connaître du budget primitif 2010, pour autant nous ne sommes pas à même de délibérer sur les attributions de subventions rattachées à ce prochain exercice budgétaire, le choix ayant été fait de vous proposer ces dernières lors de notre séance du mois de février prochain.

Cela dit, il nous revient de garantir le fonctionnement régulier du secteur associatif dans ce nouveau rythme budgétaire dès l'instant où nous sommes sollicités dans ce sens. C'est ce qu'a fait explicitement l'ULJAP (idem qu'en 2009) par courrier en date du 7 novembre dernier, pour lui permettre de faire face à ses dépenses salariales et des charges qui s'y rattachent du début d'année 2010.

En conséquence, nous vous proposons d'entreprendre un premier versement (début janvier prochain) de subvention 2010 en direction de l'ULJAP à hauteur de 7 500 €, en sachant que le subventionnement 2009 à cette association s'élève à 22 811 €.

Bien évidemment les crédits correspondants ont été ouverts au compte 6574 de notre budget primitif 2010.

***La commission municipale plénière a examiné cette question
Lors de sa séance en date du 15 décembre 2009.***

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT, nous vous écoutons toujours.

M. BOSSUT –

Pour l'exercice 2010, nous vous proposons de procéder au premier versement de subvention à l'ULJAP pour permettre le bon fonctionnement de cette association, notamment de faire face à ses dépenses salariales et charges sociales en ce début d'année.

L'opération sera effectuée début janvier et ces 7.500 € représentent un acompte sur la subvention 2010 qui sera votée au cours d'un prochain conseil municipal.

M. LE MAIRE –

Sans question particulière, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.14 - INTERCOMMUNALITE - Contributions communales 2010 - Non fiscalisation

La Commune de Roncq adhère aux organismes de coopération intercommunale suivants :

- *le Syndicat Intercommunal Lys Nord Métropole,*
- *le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Becque de Neuville et ses affluents,*
- *le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Vecteur Roubaix-Tourcoing »,*
- *l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord*

En ce qui concerne le Syndicat Lys Nord Métropole, la contribution est budgétaire et finance les compétences communes et optionnelles.

De même en ce qui concerne l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord, la délibération d'adhésion en date du 19 mai 2009, prévoit une contribution budgétaire.

Elles sont reprises à nos documents au compte 6554 « Contributions aux organismes de regroupement ».

En revanche, deux autres structures, le Syndicat d'Assainissement de la Becque de Neuville et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique « Vecteur Roubaix Tourcoing » ont décidé de fiscaliser les contributions des communes adhérentes. L'article L.5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), dispose toutefois que la mise en recouvrement des impôts correspondants ne peut être poursuivie que si les conseils municipaux ne s'y sont pas opposés en affectant d'autres ressources au paiement de leur quote-part.

Il vous est proposé de confirmer la position prise les années précédentes visant à exclure toute augmentation de la pression fiscale sur les contribuables et de reprendre au compte 6554 « Contributions aux organismes de regroupement » de notre budget 2010, les quotes-parts à ces deux syndicats intercommunaux.

Pour ce qui est de la contribution au Syndicat d'Assainissement de la Becque de Neuville, une part de 292,85 € sera reprise au compte 739111 « Reversement d'attribution de compensation ». Cette somme correspond à un reversement de l'attribution de compensation versée de façon pérenne par

Lille Métropole Communauté Urbaine et représentant une partie de l'annuité d'un emprunt souscrit par le Syndicat en 1982 et amorti en 2002.

En conclusion nous vous demandons de réaffirmer notre opposition à la fiscalisation de toutes contributions syndicales.

*La commission municipale plénière a examiné cette question
Lors de sa séance en date du 15 décembre 2009.*

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

A propos d'intercommunalité, la commune de Roncq adhère à quatre syndicats intercommunaux et elle a le choix de fiscaliser, ou non, le produit de ces cotisations.

Depuis quelque temps déjà, Roncq a pris la décision de ne pas fiscaliser les cotisations qu'elle verse à ces quatre syndicats, que l'on retrouve donc dans le budget communal et non sur la feuille d'impôts du contribuable.

Ce choix reste dans l'esprit de ne pas augmenter les taux d'imposition des Roncquois et je vous présenterai la délibération prochainement. Nous réaffirmons ce principe de non-fiscalisation et vous proposons d'inclure ces dépenses dans le budget, ce qui nécessite le vote du Conseil municipal.

M. LE MAIRE –

Sans demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.16 - BUDGET PRIMITIF 2010

Le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2010 s'équilibre de la façon suivante :

		DEPENSES	RECETTES
<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>			
A - Vote	Crédits proposés au vote	15 837 400,00 €	15 837 400,00 €
B - Reports	Restes à réaliser de l'exercice 2009	- €	- €
	002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €
A + B	TOTAL de la section	15 837 400,00 €	15 837 400,00 €
<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>			
A - Vote	Crédits proposés au vote (y compris le compte 1068)	3 495 300,00 €	3 495 300,00 €
B - Reports	Restes à réaliser de l'exercice 2009	- €	- €
	001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	- €	- €
A + B	TOTAL de la section	3 495 300,00 €	3 495 300,00 €
<u>TOTAL DU BUDGET 2010</u>		<u>19 332 700,00 €</u>	<u>19 332 700,00 €</u>

Nous demandons au Conseil de voter ce Budget:

- *Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.*
- *Au niveau du chapitre pour la section d'investissement.*
- *Sans reprise des résultats 2009*

La liste des articles sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article ne comporte que l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », obligatoirement spécialisé.

*La commission municipale plénière a examiné cette question
Lors de sa séance en date du 15 décembre 2009.*

M. LE MAIRE –

Mes chers collègues, ce soir, nous allons inaugurer notre nouveau rythme budgétaire, à savoir celui que nous avons adopté dans le règlement intérieur au travers duquel nous avons fait le choix délibéré de voter notre budget au dernier bimestre de l'année.

Comme vous le savez, l'objectif recherché est d'avoir un outil budgétaire opérationnel dès le premier jour de l'année concernée.

Pour nous il ne s'agit pas d'un simple aménagement factuel mais bien d'une volonté de performance temporelle alors même qu'une très grande majorité de communes adoptent encore leur budget au cours de la deuxième quinzaine du mois de mars de l'exercice considéré.

C'est donc bien avec trois mois d'avance sur ce que permet le Code général des collectivités territoriales que nous allons vous présenter ce budget primitif 2010.

Quant aux répercussions techniques de ce nouveau calendrier, elles ne portent que sur la reprise des résultats ou reports de l'exercice en cours (2009) qui disparaissent désormais de ce budget primitif alors que, par le passé, ils y étaient intégrées ; ceux-ci seront repris une fois le compte administratif 2009 établi (probablement en mars), dans le cadre du budget supplémentaire 2010 (probablement en mai). Tout est donc d'ores et déjà cadencé, anticipé de la manière la plus transparente possible.

Il n'était pas non plus question, pour nous, de reporter cet examen budgétaire en fonction de l'actualité juridique intéressant les collectivités locales que vous connaissez bien ; je pense en particulier, ici, à la réforme de la TP, indépendamment des diverses lois qui intéressent notre organisation territoriale.

Pour ce qui est de la réforme de la TP, nous en suivons les évolutions quasiment d'heure en heure. Elle intéresse au premier chef les acteurs économiques, en particulier les industriels, et les établissements publics de coopération intercommunale à taxe professionnelle unique tels que les communautés urbaines ou agglomérations ; c'est le cas de LMCU.

Ce qu'il y a lieu de retenir de cette réforme engagée tient au fait que les collectivités locales et leurs regroupements percevront en 2010 des dotations compensatoires de l'Etat qui seront à la hauteur de 70 % au lieu de 50 % aujourd'hui, dans la même mesure que ce qu'aurait produit la TP dans son cadre non réformé.

L'année à venir sera donc une année de transition, de mise au point de la loi dont l'entrée en vigueur durable est prévue seulement pour 2011.

De son côté, la Communauté urbaine de Lille nous garantit de la même manière les dotations forfaitaire et de solidarité communautaire comme les années antérieures.

Nous entrons maintenant dans une phase de maturation qui doit permettre au législateur de mettre fin à cet impôt que tout le monde a caractérisé « d'imbécile » mais qui, pour autant, se révèle indispensable pour le développement de nos territoires, au plan local comme au plan national. Et c'est sans doute le sens recherché de cette réforme, laissant à la future CET (Contribution Economique Territoriale) qui devrait se répartir entre la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) et la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), un ancrage local au travers des bases foncières sur le bâti et une cotisation nationale unique assise sur la valeur ajoutée des acteurs économiques et, en particulier, en direction des prestataires de services. A cela s'ajoutera un mécanisme de redistribution des taxes d'habitation et foncière entre départements et régions.

Enfin, je voudrais évoquer un dernier point liminaire qui n'a sans doute pas échappé à celles et ceux d'entre nous qui s'intéressent au plus près aux finances publiques. Je fais ici référence au projet de Loi de finances pour 2010 qui stipule, dans l'exposé de ses motifs et de ses orientations générales, et je le cite... *L'Etat entend associer les collectivités territoriales à l'effort global de maîtrise des dépenses publiques.*

Cela veut dire en conséquence que, même si l'effort financier de l'Etat en direction des collectivités territoriales est globalement reconduit à hauteur de + 1,20 %, on ne peut plus ignorer la double contrainte par les recettes à laquelle l'Etat nous soumet.

Quand les participations ordinaires de l'Etat en direction de nos collectivités, principalement la DGF, se limitent à + 0,60 %, la priorité des transferts de l'Etat est aujourd'hui dédiée au soutien à l'investissement au travers du Fonds de compensation de TVA.

Cette stratégie financière de l'Etat va naturellement impacter nos propres stratégies financières, celles des collectivités territoriales qui sont invitées à se réformer... On n'a pas attendu pour se réformer, bien entendu, grâce à Dieu !

Ces structures sont invitées à opérer un véritable changement culturel dans leur manière de conduire les politiques locales, de s'organiser, avec une contrainte supplémentaire pour Roncq, qui n'est pas négociable au cours de ce mandat, c'est la promesse prise par notre équipe municipale de ne pas recourir au levier fiscal.

C'est la raison pour laquelle, sous la conduite du Directeur général des services, que je tiens à saluer et à remercier pour tout le travail accompli, nous revisitons en permanence nos méthodes de travail afin de tendre vers une optimisation et une mutualisation de nos ressources et moyens.

C'est le cas de la lecture publique et c'est le cas du CLIC, bientôt CLIRPA de Tourcoing, pourquoi ?

Parce qu'il s'agit de muscler encore plus nos démarches d'achat, de commande publique responsable et durable.

Il s'agit de repenser nos arbitrages entre les usagers de nos services publics locaux et les contribuables ; c'était la philosophie de la refonte de notre tarification.

Il s'agit de rechercher des nouvelles recettes, de mobiliser encore plus efficacement le soutien communautaire ou des autres collectivités territoriales.

Il s'agit de refonder les partenariats pluriannuels et le plus souvent formalisés avec nos associations.

Il s'agit de renforcer la complémentarité, les synergies avec le CCAS, avec la Caisse des écoles et, dans certains cas, pour faire les meilleurs choix, les meilleurs arbitrages dans le millefeuille des structures auxquelles Roncq appartient.

Pour ce qui est plus spécifiquement des accords intercommunaux relatifs aux affaires scolaires, Monsieur VARLET, un gros travail d'harmonisation s'impose à nos communes tant pour les écoles publiques que pour les écoles privées. Car beaucoup de communes ne peuvent plus, aujourd'hui, supporter budgétairement les mouvements d'inscriptions des élèves extra muros.

Nous aurons également à examiner les conditions d'utilisation ou de maintien dans notre patrimoine de bâtiments municipaux au regard des charges y afférentes ou des contraintes de mises aux normes qui pèseront sur la Commune à échéance de 2015, notamment en matière d'accessibilité handicapés, Madame VANDEWIELE, la réalisation des actifs correspondants étant dès lors une méthode raisonnée de gestion des deniers publics.

Cette année 2010, mes chers collègues, s'annonce donc comme une année charnière non seulement dans ce qui a trait à la place et au rôle des collectivités locales dans le paysage administratif français mais tout autant pour ce qui est de ce mandat municipal.

Et nous abordons ici véritablement le volet politique de mon propos budgétaire car, évidemment, je n'entrerai pas ce soir dans la partie technique, qui est celle de Monsieur BOSSUT.

L'année qui s'ouvre se place résolument dans la continuité de ce qui est entrepris depuis de longues années et, plus encore, depuis le renouvellement de la confiance des Roncquoises et Roncquois à notre équipe municipale dont je tiens à saluer l'engagement, le dévouement et la mobilisation.

La ville de Roncq, c'est tout d'abord une communauté d'hommes et de femmes qui ont choisi de vivre ensemble sur le territoire d'une commune et qui, sans doute, vont partager un destin

commun. C'est l'objet de ce fameux projet éducatif global que nous avons inscrit résolument dans notre politique de « l'art de vivre ensemble » qui intéresse toute notre jeunesse, qui doit favoriser l'égalité des chances de chaque individu dès le tout petit âge.

La petite enfance notamment, qui est représentée par le Service des familles, fait partie des priorités de ce mandat ; l'objectif étant de mettre sur pied un nouvel équipement structurant pour la petite enfance à l'échéance 2012.

Le socle de cette politique d'art de vivre ensemble, de projet éducatif global, repose sur trois piliers fondamentaux : tout d'abord l'apprentissage du beau et du bon, l'ouverture au monde et la sensibilisation au développement durable car cela se fait à partir de l'école, en consolidant l'action de l'Education nationale et des personnels enseignants, avec le renforcement de la lecture publique qui est le pilier de notre action municipale, les arts visuels et plastiques, les intervenants en anglais précoce mais aussi l'orchestre à l'école, sans ignorer les déplacements eurométropolitains ou européens.

Toutes les disciplines dont je viens de parler : ouverture au monde, développement durable, le beau et le bon, doivent se métisser, se croiser mais surtout trouver des prolongements dans les multiples activités que nous proposons, non seulement en temps scolaire mais aussi sur le temps extra scolaire, dans les centres aérés, les centres de loisirs, les classes transplantées.

Pour ce qui est des activités périscolaires, nous poursuivrons les activités de centres de loisirs et les ateliers du mercredi.

Au-delà de ce tronc commun, nous avons d'ores et déjà pris le parti d'élargir nos actions en direction de la jeunesse en ouvrant des possibilités de coordination à partir du JAB – espace Jean-Albert Bricout, celui-ci s'affirmant comme un lieu de l'inter génération.

Nous maintenons bien évidemment nos efforts aux clubs sportifs, aux associations qui prennent une large part dans l'éducation et l'épanouissement de notre jeunesse et, comme évoqué précédemment, nous aurons à reformuler nos attentes municipales dans ce domaine pour rendre encore plus lisibles et évaluables les actions entreprises.

Bien entendu, cet art de vivre ne peut se concevoir sans une cohésion sociale réaffirmée et une attention particulière aux plus faibles, aux plus démunis. C'est tout le sens des dispositions qui ont été prises ces dernières semaines dans le domaine de la restauration, des activités périscolaires, en partenariat avec le Centre communal d'action sociale.

La mise en œuvre d'une grille tarifaire dégressive, adossée sur le quotient familial de la CAF avec prise en charge d'une part substantielle de la facturation par le CCAS pour les familles les plus démunies, traduit notre souci d'équité sociale.

Dans les semaines qui viennent nous aurons à poursuivre cette refondation tarifaire entreprise notamment dans le domaine des centres de loisirs, de la lecture publique, mon cher Thibault TELLIER, en tenant compte des pratiques des communes voisines avec lesquelles nous nouons des accords de partenariat.

Le partenariat qui se noue avec Tourcoing pour la lecture publique est essentiel pour l'ensemble de notre population.

La lecture publique et les multimédias devant s'affirmer comme un des leviers essentiels de notre action publique et je tiens à saluer l'action de Thibault TELLIER qui, bien que se situant (il l'a redit en introduction de notre réunion de travail la semaine dernière) dans l'opposition à la majorité, témoigne de sa volonté de construire avec elle, autour de perspectives concrètes, partagées. Et la réunion que nous avons tenue augure de bien des avancées significatives en 2010.

D'autres partenariats seront mis en chantier dès le début de l'année prochaine relativement au CLIRPA et à la gestion de la restauration.

Il nous faut travailler avec toutes les villes candidates à un partenariat, tout particulièrement avec notre voisine de Tourcoing, car la réussite de Tourcoing sera celle de Roncq dans la Communauté urbaine.

Si la ville de Roncq est une communauté d'hommes et de femmes, c'est aussi un territoire qui doit poursuivre la requalification et la restructuration engagées depuis 2001.

L'art de vivre ensemble, mes chers collègues, ce n'est pas autre chose que du développement durable appliqué.

Eh bien, cet art de vivre ensemble doit aussi s'accompagner d'une stratégie de valorisation de ce que l'on peut appeler les pôles communaux d'excellence c'est-à-dire le Centre-Bourg, le Centre culturel dont la façade d'ailleurs va retrouver son calepinage original justement pour valoriser au mieux ses façades. C'est l'Espace naturel de la Vallée, c'est le Blanc-Four sur lesquels nous devons tendre à l'excellence...

C'est quoi un pôle d'excellence communale ?

Ce sont des lieux où nous devons tendre vers le zéro défaut, avec toute la vigilance requise et ces pôles d'excellence communale doivent être des lieux emblématiques où les usagers des espaces publics peuvent se promener, se rencontrer, échanger, faire des achats commerciaux dans des conditions de confort, de tranquillité et de beauté optimales car les lieux qui sont beaux sont des lieux respectés. Et nous y arriverons avec l'aide des équipes mobiles de propreté mais aussi avec celles des ASVP.

Pour ce qui est de l'investissement, l'année 2010 marque une étape par le fait qu'elle sera consacrée pour une bonne part aux études et aux choix stratégiques.

Pour autant, ce budget vient poursuivre raisonnablement les efforts consentis par les Roncquoises et les Roncquois pour le développement durable de notre Commune, dans le respect du triptyque économique, social, environnemental sans oublier les thématiques logement, déplacements, ville intense, portées par LMCU.

Aux côtés de LMCU, la Ville doit s'engager à fond et montrer son côté offensif et combattif. Ainsi en matière de logement, elle doit permettre le développement de l'offre de logements locatifs aidés pour mieux répondre aux très nombreuses attentes et aussi pour favoriser l'émergence d'éco-quartiers de haute qualité environnementale –HQE–.

Mais l'aménagement du Blanc-Four reste la priorité des priorités de ce mandat.

Il s'agit de moderniser les espaces publics du Blanc-Four, d'y amener des populations nouvelles et cela commence, d'y redynamiser les commerces de proximité à l'image de ce qui a été entrepris (je le crois) avec succès pour le Centre-Bourg dans le mandat précédent.

L'eau et l'arbre dans la ville, nous en avons parlé tout à l'heure, constituent la nouvelle traduction des actions entreprises dans des domaines aussi variés que la Trame verte et bleue, l'aménagement de nos pièces d'eau, le reboisement de l'espace naturel de la Vallée.

Et les actions, que nous vous exposerons dans le détail, viennent s'agréger aux quelque 30 M€ d'investissements cumulés entre 2001 et 2009 pour moins de 5 M€ d'emprunts ; j'insiste parce que c'est important quand on déforme les chiffres : 30 M€ d'investissements cumulés et moins de 5 M€ d'emprunts souscrits.

Les investissements proposés pour l'année 2010 témoignent donc d'une transition entre les années 2008-2009 qui ont été marquées par l'achèvement de gros programmes pluriannuels : école Brel/Picasso, églises Saint-Piat/Saint-Roch et une accélération prévue en 2011-2013, en

fonction notamment du Contrat de territoire qui sera, je l'espère, conclu avec LMCU en février 2010.

Ce Contrat de territoire sera la clé de voûte de bon nombre d'opérations de développement économique car la ville de Roncq doit poursuivre sa politique d'accueil de nouvelles entreprises. Nous sommes mobilisés sur l'achèvement de la zone du Dronckaert 2, sur l'amorçage de celle de Valorparc, sur l'accompagnement de Porte de France car l'accueil de nouvelles entreprises est absolument vital pour nos territoires.

Le soutien au commerce de proximité, chère Catherine, l'est tout autant. C'est l'objet du FISAC que la Ville abondera aux côtés de l'Etat.

C'est aussi l'aménagement des espaces publics au Blanc-Four mais aussi celui de diverses voiries comme la rue du Dronckaert ; on en parlait encore tout à l'heure, Monsieur PETILLON, pour laquelle je suis heureux d'annoncer de gros travaux de requalification pour l'année qui vient. Il était temps parce que cette artère, qui est sans doute la plus ancienne que connaît la ville de Roncq, bien avant (pensent les historiens) celle de la rue de Lille, méritait toute l'attention des Pouvoirs publics pour aménager, de manière qualitative, les espaces tant pour les usagers de la route que pour les riverains, que pour les très nombreux acteurs économiques qui se trouvent le long du boulevard des concessionnaires.

La reconquête de la voie ferrée –on en a parlé aussi tout à l'heure– à travers la Boucle des deux clochers dont les travaux d'aménagement, Monsieur DESMET, doivent commencer le mois prochain, marque aussi notre volonté de permettre une nouvelle découverte de la Ville... *pedibus cum jambis*... de notre territoire communal tant naturel qu'esthétique parce que, je le répète, il faut retrouver le sens de la nature et, en même temps, être au plus près du sens de la beauté nécessaire à la vie simplement humaine des hommes et des femmes de cette bonne Ville.

J'en ai fini pour le très long prologue enflammé de ce budget pour la Ville et je passe la parole à Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Qu'est-ce qui nous a animés lorsque nous avons monté le budget que je vais vous présenter à l'instant ?

➤ Tout d'abord, avant d'en décliner le détail, nous sommes partis sur le principe du maintien de la pression fiscale à son niveau actuel. Donc pas d'augmentation des taux en 2010 et pas d'augmentation non plus jusqu'à la fin du mandat.

- ↪ Garder toujours à l'esprit de conserver un autofinancement net suffisant justement pour pouvoir abonder nos futurs crédits d'investissement que nous serons appelés à développer.
- ↪ En parallèle à un autofinancement suffisant, un montant d'emprunt raisonnable.
 Au budget 2009, nous avons inscrit 2 M€ d'emprunt que nous souscrirons au 31 décembre ; comptablement parlant, le budget doit obligatoirement être à l'équilibre mais cet emprunt ne sera pas mobilisé immédiatement ; il le sera peut-être par tranches de 500.000 € sur l'année 2010 parce la trésorerie de la Commune ne nécessite pas qu'on le mobilise.
 C'est un point important à souligner dans le cadre de la réflexion et des commentaires que je peux faire.
- ↪ Toujours rester en éveil sur la maîtrise des dépenses publiques ; Monsieur le Maire l'a souligné à l'instant. Puisque ce sont des fonds publics, on se doit de maîtriser nos dépenses et, dans le budget qui vous est présenté, nous en avons tenu compte.

Je vais maintenant vous présenter les différentes sections du budget.

Globalement la **section Fonctionnement** s'équilibre à 15.837.000 € et la **section d'Investissement** à 3.495.300 €, soit un budget supérieur à 17 M€ à ce jour : 3 M€ sont ainsi consacrés aux investissements et environ 14 M€ aux dépenses de fonctionnement.

La caractéristique de cette construction,

D'une part c'est l'impossibilité d'intégrer les reports de l'année 2009 puisque nous votons le budget avant le 31 décembre ; nous retrouverons cet excédent au moment du vote du compte administratif, qui sera affecté en grande partie à la diminution de l'emprunt et aux ajustements budgétaires en fonctionnement, si nécessaire.

D'autre part ce budget porte sur l'autonomie de la Caisse des écoles et du CCAS. Comme je l'ai indiqué en réunion plénière, ces deux budgets ont été fortement augmentés pour donner pleine autonomie et compétence à ces deux structures et la Caisse des écoles, notamment, va reprendre dans son budget les classes transplantées, les activités périscolaires et les transports scolaires. Le CCAS, quant à lui, va reprendre à sa charge, dans le cadre de la tarification qui vous a été présentée le mois dernier, la participation des familles les plus démunies.

Il y a donc une réelle volonté de ne pas laisser les plus démunis sur le bord de la route et de toujours les accompagner dans les besoins dont ils sont les premiers demandeurs.

Les moyens de financement du budget, qui ressortent essentiellement, sont :

- Des impôts locaux ménages à hauteur de 6 M€ ; les bases étant revalorisées de 1,2 % dans le cadre de la Loi de finances 2010.
- Des reversements de taxe professionnelle pour 3,7 M€.
- De la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat pour 2,9 M€. Cette DGF enregistre une légère augmentation de 0,6 %.
- Diverses autres participations de la CAF et de l'Etat, toutefois en retrait par rapport à 2009. Pour la CAF, l'écart s'explique par le versement en 2009 de deux années de participation et, par voie de conséquence, l'exercice 2010 retrouve une vitesse de croisière.
- Du Fonds de compensation de TVA à hauteur de 740.000 € ; je rappelle qu'en juillet 2009 la Commune a signé le Plan de relance avec l'Etat, le Préfet s'était déplacé pour la signature de la convention. Il fallait que la Ville réalise plus de 4 M€ d'investissements ; à ce jour, ce montant est de 5 M€, donc bien au-delà des critères fixés pour bénéficier du remboursement anticipé de la TVA. Pour votre information, 5 M€ d'investissements représentent plus de 80 % des dépenses budgétaires d'investissement inscrites. Ce taux de réalisation est donc plus qu'honorable et nous pouvons en féliciter l'ensemble des services communaux.
- Du recours à l'emprunt que nous limitons aujourd'hui à 500.000 €. Comme je vous le disais précédemment, l'emprunt ne sera pas mobilisé immédiatement, nous allons d'abord mobiliser par tranches celui de 2009 et, en fonction des besoins de trésorerie, nous le concrétiserons ou non. En tout état de cause, nous l'inscrirons au 31 décembre 2010 pour équilibrer le budget.
- Enfin, d'un projet de cession d'immobilisations de certaines habitations pour 450.000 €.

Au-delà de ces recettes, je tiens à souligner l'effort toujours soutenu d'**autofinancement** à hauteur d'un peu plus de 1,4 M€ ; en 2009 l'autofinancement brut s'élevait à 1,5 M€ et à 1,885 M€ en 2008.

Nous disposons donc aujourd'hui d'un autofinancement net de 1 M€ qui sera injecté directement en section d'investissement pour financer les programmes que je vais vous présenter prochainement.

Cet autofinancement de 1 M€ est en retrait par rapport aux exercices précédents mais, comme je l'ai expliqué lors de la présentation du DOB, la Commune n'a pas pour mission de thésauriser, ni de se constituer un bas de laine. Les chiffres 2008 – 2009, que je vous annonce, tiennent compte des excédents des années précédentes ; celui de 2009 n'est pas encore connu et viendra certainement augmenter ce 1 M€ lors du vote du compte administratif.

Les dépenses s'articulent à hauteur de 82 % en fonctionnement et 18 % en investissement.

Les 14,5 M€ de dépenses ordinaires sont principalement dédiés aux services ci-après

- Services généraux	4.700.000 €
- Sécurité et salubrité publique (ASVP, zone bleue, etc.)	246.000 €
- Enseignement.....	3.800.000 €
- Culture (bibliothèque, musique et autres).....	1.450.000 €
- Sport et jeunesse.....	1.350.000 €
- Interventions sociales	500.000 €
- Famille, notamment la petite enfance	900.000 €
- Aménagement, services urbaines et environnement.....	1.300.000 €

Si nous classons ces dépenses par typologie comptable, elles se répartissent comme suit :

- Charges à caractère administratif	4.238.000 €	30 %
- Charges de personnel.....	7.100.000 €	49 %

Pour l'exercice 2010 nous avons reconduit globalement le budget 2009.

Donc pas de programme important d'embauches qui seront limitées et certains départs ne seront pas remplacés.

- Autres charges de gestion courante.....	2.777.000 €	19 %
---	-------------	------

L'augmentation est sensible (4 à 500.000 €) liée au transfert des charges à caractère général vers celles de gestion courante pour alimenter les subventions, notamment à la Caisse des écoles, au CCAS et au Service des familles. Ce chapitre intègre également 400.000 € de provisions pour les subventions aux écoles privées. Une négociation est actuellement en cours avec l'OGEC, le montant définitif n'est pas déterminé et le sera courant d'année prochaine ; nous ajusterons le budget à ce moment-là.

Pour les dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette), celles-ci s'élèvent à 3 M€ de crédits nouveaux ; je rappelle que l'on va retrouver 1,5 M€ de reports en 2010 dans les crédits d'investissement, soit un crédit global de 4,5 M€.

Pour mémoire, 6,5 M€ avaient été inscrits en investissement au budget 2009 ; plus de 5 M€ ont été consommés et il reste donc 1,5 M€ à utiliser en 2010 en plus des crédits nouveaux.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- L'eau et l'arbre dans la ville (étang de pêche, plantations Bois-Leurent)	340.000 €
- Aménagement du Blanc-Four	230.000 €
(éclairage public, plantations et clôture parking, signalétique commerciale...)	
- Travaux salles de sport (Jules-Gilles et Boërio).....	160.000 €
- Rénovation écoles Jaurès (toiture rest.scolaire et coursive).....	300.000 €

- Réparation sinistre Jaurès.....	200.000 €
- Rénovation centre culturel Vansteenkiste (sablage maçonnerie, huisseries).....	230.000 €
- Rénovation éclairage public	100.000 €
- Boucle des deux clochers (cheminement piétonnier, signalétique)	100.000 €
- Schéma directeur informatique	142.000 €
- Divers équipements des services.....	262.000 €
- Etudes pour la Maison de la petite enfance qui devrait voir le jour courant 2012	100.000 €
- Provision pour dépenses imprévues	150.000 €

L'ensemble de ces opérations a déjà été étudié dans le détail et celles-ci seront donc très vite engagées et réalisées, sauf contraintes de calendrier liées aux activités scolaires.

Toutes les opérations proposées ce soir sont prêtes techniquement et ont été inscrites de sorte à avoir des inscriptions budgétaires réalistes et sincères et de pouvoir mobiliser les ressources humaines et financières avec la meilleure efficacité. C'est cela aussi la performance !

Dans un contexte économique incertain et de crise, nous avons voulu construire un budget, certes contraint, mais volontariste et offensif.

Volontariste et sans concession pour ce qui est de l'éducation et de l'épanouissement de notre jeunesse.

Volontariste toujours pour ce qui est du « vivre ensemble », en offrant du bon et du beau à l'ensemble de la population par la culture, les spectacles, les expositions et les rassemblements populaires.

Volontariste encore au travers d'une véritable synergie avec la Caisse des écoles et le CCAS, en étant toujours attentifs aux plus démunis.

Volontariste également pour l'identification de pôles d'excellence dans la Commune en déployant tous les moyens requis pour en faire des lieux d'excellence.

Volontariste enfin dans notre détermination de créer toutes les conditions requises pour faire de notre territoire un terrain de développement durable, pour que le social, l'économique et l'environnemental grandissent ensemble.

Quant aux contraintes, nous nous efforçons de les aborder comme un défi de modernisation et d'adaptation de nos méthodes de travail. Le développement durable précité doit nous donner des pistes de maîtrise des consommations d'énergie ou de ressources, par la dématérialisation de l'information, la télégestion de nos chaufferies et compteurs de fluides, l'élimination des déchets.

Ces contraintes ne sont pas qu'économiques ; elles sont aussi sanitaires et environnementales au travers du bio, de l'énergie verte, des émissions de CO² qui obligent nos collaborateurs à repenser leurs achats et partenariats.

Voilà, Monsieur le Maire et chers collègues, les principales orientations de ce budget 2010, que nous avons bâti avec toute la sincérité et l'objectivité habituelles, sans résignation mais, au contraire, avec toute la détermination requise dans une période qui s'annonce réformatrice pour les collectivités locales et leur environnement financier.

Enfin, je voudrais exprimer mes remerciements aux services municipaux, en particulier, à l'équipe des services financiers ainsi qu'à M. DUBOIS, Directeur général des services, qui ont tout mis en œuvre pour établir ce budget dans un calendrier novateur et dans un paysage juridique en mouvement.

Si vous nous accordez votre confiance ce soir, nous en confierons la gestion à Mme Catherine SERAFINI qui a pris, ces dernières heures, le relais de M. François SCHOCKAERT qui vient de faire valoir ses droits à la retraite mais qui est un des artisans de ce budget.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BOSSUT.

Je passe la parole à ceux qui souhaitent la prendre dans le cadre de la discussion budgétaire.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Il est vrai que nous avons assisté à un très beau discours de politique générale lorsque vous avez évoqué toutes les actions entreprises, Monsieur le Maire. Il a en outre été doublé d'un bel exercice d'autosatisfaction ; on ne peut vous en tenir rigueur. Ma foi, on n'est jamais si bien servi que par soi-même.

Je vais essayer d'être synthétique en reprenant quelques idées forces.

Vous avez considéré que c'était très bien qu'entre 2001 et 2009 vous ayez réalisé 30 M€ d'investissements productifs. Effectivement c'est bien ; le problème toutefois, j'ai l'impression que, d'ici à la fin du mandat, vous allez être pris dans la nasse de vos promesses électorales puisque vous vous étiez engagé, lors de la campagne, à faire 23 M€ d'investissement d'ici 2014. Je ne sais comment vous allez faire ; toujours est-il que vous allez sans doute le faire.

Quelques remarques quand même sur ce budget.

On a déjà beaucoup parlé ; en débat d'orientations budgétaires, on a bien discuté, très longuement, en long et en large, sur ce qui nous plaisait ou pas ; on s'est déjà largement exprimé sur les grandes orientations et les grandes opérations de ce budget. Je n'y reviendrai donc pas mais, plus que de la technique comptable, un budget c'est également faire de la politique, c'est faire des choix, c'est donner des orientations, c'est avoir des préférences et parfois même, Monsieur le Maire, je vous le dis, c'est faire quelques caprices. On pourrait en citer quelques-uns mais on vous les épargnera.

Ce budget porte donc quelques actions qui nous conviennent mais, globalement, il y a une philosophie générale, une manière de gérer la Ville et de dépenser l'argent qui ne nous conviennent pas vraiment. Par un vote positif, nous ne voudrions donc pas cautionner certains aspects de votre politique municipale et financière.

Je vais prendre deux exemples.

Tout à l'heure, vous parliez d'équité, de ne pas laisser des gens sur le bord du chemin... c'est une ambition tout à fait louable, Monsieur le Maire.

Or, augmenter les tarifs va conduire à ce qu'une majorité de Roncquois paiera plus cher la restauration scolaire. Vous le faites au nom de la vérité des prix, des coûts... on peut le comprendre. Mais à côté de cela, vous avez dépensé, de façon tout à fait inutile, en papier et en main-d'œuvre pour la confection de sets de table à mettre sous les assiettes... je sais bien que cela vous énerve mais, quand même, il faut mettre les deux informations en phase et en face, Monsieur le Maire. On ne peut à la fois augmenter le coût d'une prestation, jusqu'à supprimer l'exonération pour les plus faibles revenus, et dépenser de l'argent en papier... développement durable, merci !... et de l'argent pour confectionner des sets labellisés « Peter Klasen ».

J'ai toujours dit et je vous l'ai écrit ; je considère que l'amélioration de l'ordinaire, on doit la trouver dans l'assiette et pas en dessous.

Autre remarque – vous n'en avez pas parlé mais je vais le dire.

Vous avez reporté aux calendes grecques la structure légère qui devait être construite au Bois-Leurent et qui est tout à fait utile aux associations. Cela concerne donc plusieurs centaines voire plusieurs milliers de personnes... mais à côté de cela, vous avez considéré qu'il fallait acheter une cuisine mobile pour le centre Albert-Bricout à 80.000 € pour satisfaire votre goût des lectures gourmandes.

Je suis désolé ; des choix sont quand même à faire !

Vous réagissez, Monsieur le Maire, mais c'était bien écrit et je n'invente pas. On a acheté une cuisine mobile ou vous êtes prêt à le faire... je considère que c'est quelque peu énorme.

Tout à l'heure, on parlait du beau, on parlait du bon. On connaît très bien, Monsieur le Maire, votre culture du bon et votre culture du beau mais concernant les lectures gourmandes, et je suis désolé à nouveau de forcer le trait, c'est plutôt de la culture pour les Bobos.

Dans ce budget, des choses sont intéressantes et il faut les faire. Mais il y a beaucoup de choses qui nous gênent. Par conséquent, nous voterons contre ce budget.

M. LE MAIRE –

Monsieur BEAUVENTRE, vous avez la parole.

M. BEAUVENTRE –

Merci, Monsieur le Maire.

Je suis quelque peu outré par les propos de M. PLOUVIER ; l'achat d'une cuisine, nous l'avons décidée pour avoir vu qu'elle avait son utilité.

M. LE MAIRE –

Excusez-moi de vous interrompre ; après avoir vérifié, je signale que la dépense pour cette cuisine mobile est de 10.000 €...

M. BEAUVENTRE –

Je veux simplement signaler qu'on reçoit des personnes, dans le monde associatif ou au CCAS, qui vous disent : *j'ai eu des légumes mais je ne sais pas faire une soupe...* Cela se dit ; on le sait.

Le but du CCAS, c'est aussi d'être présent pour, quelque part, activer la machine.

Un exemple me vient à l'esprit ; une jeune maman avec deux enfants qui nous dit : *je suis partie de chez moi... Mes parents... Comment fait-on de la soupe ?*

Eh bien, ce sera pour nous l'occasion de former des groupes de personnes en difficultés et de leur montrer comment faire de la soupe ou de la purée, des recettes basiques et non pas des lectures gourmandes, auxquelles vous avez fait allusion. Et les intéressés repartiront avec un thermos de soupe ou un plat de purée... Notre travail, c'est aussi d'aider les défavorisés de cette façon. Si on se limitait à payer une partie des frais de cantine ou à assurer d'autres prises en charge, ils ne sauraient toujours pas faire de la soupe.

Quand nous aurons mis ces ateliers en place, nous pourrons alors dire que, quelque part, nous aurons gagné et c'est bien le but du jeu.

Je peux encore vous donner un autre exemple : la semaine dernière, Mme GARBE, Directrice du CCAS, s'est retrouvée avec des personnes de cultures différentes qui ont parlé cuisine pour avoir assisté à l'atelier et qui s'invitent entre elles pour apprendre à faire une pâtisserie, des crêpes et autres spécialités.

Je dis que, quelque part, on a gagné même si l'achat d'une cuisine mobile à 10.000 € vous paraît superflu. Avec cet équipement, nous allons essayer de faire un travail excellent parce que toutes ces familles auront un point de chute pour apprendre les rudiments de la cuisine.

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur BEAUVENTRE.

Je pense que le budget de la Ville ne se joue pas sur une cuisine mobile et des chiffres erronés. Monsieur DESMET.

M. DESMET –

Monsieur PLOUVIER, permettez-moi de vous répondre et, pour ce faire, reprendre l'exemple du poinçonneur des Lilas... toujours des petits coups, toujours des petits coups... Ce sont toujours des petits coups bas et toujours avec des chiffres faux, toujours avec des illustrations fausses.

Vous êtes un démagogue de cette démocratie et vous faites des voies de presse.

Cessez donc ces voies de presse.

Pour ma part, je tiens un discours militant. Je suis fier de notre majorité ; je suis fier de ce que nous faisons pour notre jeunesse ; je suis fier de ce que nous faisons pour notre culture.

Arrêtez donc ce type de discours ; voyez les choses positivement et regardez tout ce qui est fait.

M. LE MAIRE –

Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –

Une petite réaction par rapport aux sets de table. Je trouve cette remarque un peu comique mais la formule est belle. Dire que l'on préfère regarder dans l'assiette que dessous ; ce sont toujours des effets de manche.

Personnellement, j'étais content de l'exposition Peter Klasen ; la Ville a joué dans la cour des grands, à savoir que Peter Klasen, qui est un artiste international, est venu exposer à Roncq au même titre qu'à Lille et Dunkerque, et j'en suis très fier.

L'exposition Peter Klasen, c'étaient aussi 2000 visiteurs, c'étaient aussi des écoles dont on a sensibilisé les enfants à l'expression graphique.

Je trouve que tout cela n'est pas réducteur. A partir de là, une communication est mise en place.

Apparemment ce sont uniquement les sets de table qui ont choqué, non pas les panneaux de pré signalisation, ni le programme.

Si le reste vous a plu, je pense qu'on a déjà gagné, même avec M. PLOUVIER.

Voilà ce que je voulais dire par rapport à cette démarche autour de l'artiste. Et je dois malheureusement vous annoncer que nous aurons sans doute la même démarche l'année prochaine.

M. LE MAIRE –

Pour la petite histoire, les sets de table n'ont pas été délivrés qu'aux écoles.

Ils ont été faits également en lien avec les commerçants qui sont entrés dans cette grande dynamique et les restaurateurs étaient très heureux de pouvoir relayer sur des supports de communication.

J'en arrête là parce que je n'ai pas envie de poursuivre.

M. PLOUVIER –

De toute façon, Monsieur PETILLON, j'ai parlé de Peter Klasen pour les sets de table ; s'il s'était agi d'un autre artiste, le principe était le même. Ce que l'on peut critiquer, je le répète, c'est de dépenser de l'argent pour des sets de table alors que, par ailleurs, on augmente les tarifs.

A propos de l'exposition Peter Klasen, pardonnez-moi, mais j'y suis certainement allé plus souvent que vous puisque je m'y suis rendu six fois.

La première fois, lors de l'inauguration et il y avait beaucoup de monde.

Le lendemain puis plusieurs fois avec mon épouse et mes petits-enfants.

Je suis même allé, figurez-vous, aux soirées musicales avec un petit orchestre de chambre bien sympa.

J'y suis allé souvent parce que c'est effectivement l'honneur de notre Ville que d'avoir fait cette exposition.

On ne va pas discuter du talent ou du non-talent, de l'art, de Peter Klasen. J'y suis donc allé souvent bien que n'appréciant pas particulièrement cet artiste ; j'étais intéressé mais pas admiratif.

M. LE MAIRE –

Monsieur PLOUVIER, pourrait-on revenir au budget car ce n'est pas l'objet de notre échange ?

M. PLOUVIER-

Je terminerai par une formule qui m'a été glissée à l'oreille par M. Michel CAMPION ; les œuvres de Peter Klasen me rappellent un peu le dessin industriel que l'on faisait à l'école lorsqu'on avait 16 ou 17 ans.

Pour revenir au budget et à la démagogie dont on me taxe continuellement, je suis désolé mais j'ai bien vu ce chiffre : est-il faux ou non ?

Maintenant, je vous rejoins tout à fait, Monsieur BEAUVENTRE, je ne conteste pas ce que vous dites : quand il faut apprendre à quelqu'un à faire une purée ou de la soupe, ce n'est pas la culture bobo, c'est l'école des consommateurs. Alors là, on est d'accord.

Mais ces lectures gourmandes, réalisées par un chef extérieur qui vient nous montrer comment faire des sushis aux concombres... j'estime que cela peut concerner 20, 30 voire 50 personnes. On dépense de l'argent pour elles mais, au nom de la rigueur budgétaire, on supprime cette structure qui serait très utile, je le répète, aux associations. C'est tout ce que je veux dire.

M. LE MAIRE –

Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Je voudrais rappeler quelques ratios à Monsieur PLOUVIER puisqu'il s'inquiétait à propos des futurs investissements :

L'annuité de la dette par habitant à Roncq est de 44 € en 2010.

La moyenne de la strate (sources Ministère des Finances, Bercy) en 2008 était de 137 €.

L'encours de la dette est de 466 € en 2010 pour une moyenne 2008 de la strate de 933 €, soit moitié moins pour Roncq.

Comme l'a dit Monsieur le Maire en préambule, la commune de Roncq a été primée pour sa bonne gestion au niveau du département et au-delà, en étant classée seconde. Nous ne

recherchons pas les prix mais nous avons le souci des deniers publics dans ce que nous faisons.

N'envoyez donc pas, comme le disait mon collègue, Rodrigue DESMET, des chiffres à la cantonade sans les avoir vérifiés, ni de projeter les différents choix budgétaires que nous ferons.

Dans le courant du premier semestre 2010, nous aborderons une stratégie sur les prochaines années budgétaires pour terminer le mandat et mettre en action le mandat futur ; vous verrez alors les projections qui vous seront proposées.

M. LE MAIRE –

S'il n'y a plus de prise de parole, je porte la délibération aux voix. Qui est pour ?

Pour « Ensemble pour Roncq »

Contre « Roncq avec vous » et « Action Ronquoise Citoyenne »

Monsieur BOSSUT, vous souhaitez intervenir à nouveau.

M. BOSSUT -

En effet, Monsieur le Maire, car nous avons à voter séparément les taux communaux.

1.15 - FISCALITE LOCALE 2010 - Maintien des taux communaux

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, depuis la mise en œuvre de la Taxe Professionnelle d'Agglomération par Lille Métropole Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2002, le pouvoir de décision des communes membres en matière fiscale est désormais limité aux seuls impôts perçus sur les ménages, c'est-à-dire la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties.

Pour l'année 2010, M. le Maire propose de maintenir la contribution fiscale à son niveau antérieur.

Les taux d'imposition seraient donc ceux qui ont été appliqués depuis 2002, eux-mêmes égaux à la somme des taux appliqués en 2001 par la Ville et Lille Métropole Communauté Urbaine.

Ces taux seraient donc les suivants :

<i>TAXES</i>	<i>TAUX</i>
<i>Taxe d'Habitation</i>	<i>32,12 %</i>
<i>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</i>	<i>31,02 %</i>
<i>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties</i>	<i>52,39 %</i>

*La commission municipale plénière a examiné cette question
Lors de sa séance en date du 15 décembre 2009.*

M. BOSSUT -

Comme je l'ai indiqué dans mon préambule, pour l'exercice 2010 Monsieur le Maire propose de maintenir la contribution fiscale à son niveau antérieur, et ce jusqu'à la fin du mandat :

Taxe d'habitation	32,12 %
Foncier bâti	31,02 %
Foncier non bâti.....	52,39 %

M. LE MAIRE –

Je passe aux voix le maintien des taux d'imposition. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie ;

Après ces échanges, je vous souhaite à tous, du fond du cœur, de bonnes fêtes de Noël, de bonnes fêtes de fin d'année. C'est l'occasion de se rassembler en famille ou avec les amis.

Je voudrais surtout adresser un sacré coup de chapeau à toutes les équipes municipales qui se sont mobilisées pour la Ville dans tous les domaines, les cadres, les élus, et qui créent cette dynamique communale importante. Qu'ils en soient ici remerciés ; par anticipation, je leur adresse déjà mes vœux de bonne année.

Sur votre table, vous avez trouvé un petit cadeau que je souhaitais sympathique, que vous dégusterez chez vous, en famille ; c'est le traditionnel ballotin de chocolats.

Dans notre précipitation à voter le budget, nous avons oublié d'approuver le compte rendu de notre précédente séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2009

M. LE MAIRE –

J'imagine que vous l'avez tous lu.

Sans remarque, ni observation sur ce procès-verbal, je le porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

Nous en avons ainsi terminé ; à nouveau bonne fin année à tous.

Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Monsieur le Maire, peut-être y a-t-il un événement à signaler. Monsieur Eric ZAJDA a eu un garçon le 19 décembre et c'est sans doute la raison de son absence ce soir.

M. LE MAIRE –

Nous adressons à M. et Mme ZAJDA tous nos compliments. Comme je n'ai pas encore eu l'information officiellement, je me réservais la primeur de l'annoncer au prochain Conseil municipal mais vous m'avez « coiffé au poteau » si je puis me permettre.

Bonne soirée à tous.

–oOo–

Levée de séance à 20 h 25.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX.